

CHRONIQUE SOCIALE ET CULTURELLE

I. — ALGERIE

Les problèmes que nous évoquons dans cette même chronique il y a un an n'ont pas tous reçu leur solution, on s'en doute, au cours de l'année 1963. La scolarisation est subordonnée à la formation de maîtres en nombre suffisant : c'est une affaire de longue haleine. L'option entre l'arabisation et le bilinguisme pose de tels dilemmes que la discussion entre les tenants de l'une et de l'autre n'est pas près d'être close. La place de la religion dans la société musulmane nourrit une querelle qui trouvera longtemps encore, pour la soutenir, ses « intégristes » et ses « modernistes ». L'émancipation de la femme provoque d'autant plus de réactions qu'elle entre davantage dans les faits et que ses adversaires sentent plus vivement l'aiguillon de l'inéluctable.

L'Algérie de 1963 est, si l'on ose s'exprimer ainsi, un vaste chantier de définitions. Elle se cherche et se pense en même temps qu'elle se fait. Le *vivere* et le *philosophari*, affranchis du *prius* et du *deinde*, se joignent en un ballet parfois confus, où les deux partenaires alternent dans le rôle du « porteur ». C'est sans doute, pour l'observateur non engagé, l'un des aspects les plus passionnants de cette aventure de tout un peuple, que l'effort de l'*intelligentsia* pour éclairer les routes où il s'engage. Le respect de l'Algérie nouvelle pour l'intellectuel a quelque chose d'attendrissant : « Ce n'est pas dans tous les pays, dit M. Jacques Berque, qu'un professeur est reçu à l'aérodrome par le Ministre de l'Agriculture et le Président du Conseil » (*Al-Chaab*, 1-1-1963). Non qu'il s'agisse d'une « république des professeurs », comme disait Thibaudet de notre III^e. Les intellectuels sont rois mais ne gouvernent pas. Le cléricisme, qui fut toujours leur grande tentation, ne menace pas l'Algérie. Les clercs, à la vérité, ont rarement fait l'histoire, sinon, parfois, — mais les très grands — l'histoire du siècle suivant. Mouches du coche, alors ? Le risque est permanent et les médiocres n'y échappent guère. Reste le rôle du témoin, fort honorable. Mais les experts en l'art de dire ne laissent pas d'être utiles, à leur manière : ils clarifient les problèmes, font prendre conscience à la masse de ce qui n'était en elle qu'obs-cures aspirations ou vellétés indécises. Et ceux qui retentissent « comme un écho sonore », ainsi que le père Hugo se définissait lui-même, ont une terrible puissance d'amplification. Il n'est que juste de leur rendre hommage au seuil de cette chronique : elle serait bien difficile à écrire, s'ils n'exis-taient pas.

1. — *Enseignement*

Le problème numéro 1 est celui du nombre. On se rappelle dans quelles circonstances dramatiques s'était déroulée la rentrée de l'automne 1962, après l'exode massif du printemps et de l'été, qui n'avait pas épargné le corps enseignant. L'effort accompli est considérable et on pouvait craindre que le recul ne fût beaucoup plus grave. Le total des enfants scolarisés s'élevait, en juin 1963, selon les statistiques du Ministère de l'Education Nationale, à 939 006 (enseignement supérieur non compris), se répartissant ainsi :

- 828 127 dans l'enseignement public,
- 19 415 dans l'enseignement privé,
- 91 464 dans les établissements de l'Office Universitaire et Culturel Français,

ce dernier chiffre comprend, notons-le, la quasi totalité des enfants de la colonie européenne.

Cette statistique est celle de la fin de l'année scolaire. Il va de soi que les écoles se sont progressivement repeuplées entre octobre et juin et que beaucoup d'enfants n'ont pas eu une année scolaire complète.

Les chiffres de l'enseignement primaire sont, toujours à la même date, de 889 962, dont 19 262 dans les classes maternelles et enfantines et 20 933 dans les collèges d'enseignement général. On estime à 600 000 le nombre des demandes d'inscription qui ont dû être refusées et à 2 700 000 celui des enfants qui auraient dû être scolarisés. Ces chiffres mesurent l'étendue du chemin qui reste à parcourir.

Dans la statistique des établissements sont comptées 68 médersas libres qui ont été « validées » sur le rapport favorable de commissions désignées à cet effet et qui ont reçu 27 000 élèves.

L'obstacle essentiel à une scolarisation plus large, c'est, on s'en doute, le manque de personnel enseignant. Le premier degré compte 20 740 maîtres, ainsi répartis :

- Ecoles primaires élémentaires :
 - 16 456 maîtres de langue française,
 - 3 452 » de langue arabe.
- Collèges d'enseignements général :
 - 1 098 maîtres de langue française,
 - 321 » de langue arabe.
- Médersas validées :
 - 403 maîtres de langue arabe.

On estime qu'il faudrait recruter et former 800 maîtres nouveaux chaque année, à raison d'un pour 50 élèves. Il existe six écoles normales et des sections spéciales rattachées à certains lycées. Les effectifs des élèves-maîtres étaient en 1963 de 730 (582 francophones et 148 arabophones). Pour combler le déficit, on a créé un corps de « moniteurs » (cadre auxiliaire), qui suivent un stage de formation professionnelle accélérée et, après avoir reçu un poste, doivent suivre des cours de perfectionnement par correspondance pour

bénéficiaire d'une promotion. Au 31 mars 1963, plus de 5 000 moniteurs avaient été formés, dont 1 600 de langue arabe. Des conseillers pédagogiques sont chargés de les guider; ils sont recrutés parmi les instituteurs ayant au minimum huit ans d'ancienneté; 200 conseillers pédagogiques ont suivi un stage de formation pendant l'année 1963. Sur un total de 22 500 instituteurs, on comptait, en mai 1963, 20 % de bacheliers ou titulaires, 40 % d'instituteurs (niveau du B.E.P.C.) et 40 % de moniteurs (niveau du C.E.P.).

L'aide de la France est capitale en ce domaine, puisqu'elle a fourni 10 500 maîtres au titre de la coopération, auxquels il faut en ajouter 1 800 qui ont enseigné dans les écoles primaires de l'Office.

La scolarisation des filles accuse un net retard sur celle des garçons. Si, à l'Office français et dans l'enseignement privé, les chiffres s'équilibrent, il n'en est pas de même dans l'enseignement public où il n'y a que 296 831 filles pour 531 296 garçons.

Tous les enfants scolarisés n'ont pu l'être, malgré tout, qu'au prix de l'organisation, dans la plupart des écoles, d'horaires à mi-temps : 15 heures de français et 5 heures d'arabe, au lieu de 23 heures de français et 7 d'arabe. La formule a déjà été expérimentée ailleurs. On sait que, jointe au surmenage du corps enseignant et à la faible qualification d'une grande partie du personnel, elle ne peut aboutir qu'à une baisse de niveau qui se répercutera plus tard sur l'enseignement secondaire, puis sur le supérieur. Si les responsables ont voulu en assumer le risque, ce n'est pas sans de sérieuses raisons. Sans doute est-il difficile à une révolution qui se veut progressiste et qui taxe volontiers le régime antérieur d'obscurantisme, de commencer par fermer la porte de l'école à une partie des enfants scolarisés par ledit régime. Il y a plus : n'est-il pas plus conforme à l'égalitarisme révolutionnaire d'instruire médiocrement le plus grand nombre d'enfants possible que d'armer d'une solide instruction un nombre réduit de privilégiés ? Ne serait-il pas inhumain, aussi, de laisser à la rue tant d'enfants qui pourraient prendre place dans les écoles et y acquérir au moins le rudiment ?

L'enseignement du second degré a compté, en 1962-63, 26 400 élèves dans l'enseignement classique et moderne, dont 9 099 à l'Office français, et 20 859 dans l'enseignement technique, dont 18 568 dans l'enseignement public, 1 435 dans l'enseignement privé et 856 à l'Office français.

L'enseignement public classique et moderne compte 34 lycées employant 1 216 professeurs ou adjoints d'enseignement, auxiliaires ou contractuels pour la majeure partie. 70 % des maîtres sont des étrangers, originaires de France principalement et du Proche-Orient. Il n'y a que 100 professeurs Algériens titulaires, licenciés ou certifiés. Parmi les Algériens ayant étudié dans les pays arabes (niveau de la licence et au-dessous), on a recruté 305 maîtres auxiliaires et adjoints d'enseignement. Le petit nombre d'enseignants algériens a conduit à projeter la création d'une école normale pour la formation des professeurs du second degré.

L'enseignement technique professionnel comprend 165 établissements dont 35 collèges d'enseignement technique nationaux et 130 collèges d'enseignement technique municipaux, plus 10 sections techniques annexées

à des lycées d'enseignement général. Ils scolarisent 14 885 élèves, en grande majorité algériens, dont 9 746 garçons et 4 974 filles. Les maîtres sont au nombre de 1 059, en majorité de recrutement récent.

L'enseignement technique industriel et commercial compte 5 lycées et 1 876 élèves, en majorité dans les classes de début. Il y a 2 100 postes de professeurs de l'enseignement technique, pour lesquels il n'y a que 18 titulaires algériens. Il existe une Ecole Normale de l'Enseignement Technique à Maison-Carrée.

L'enseignement agricole est un des secteurs les plus défavorisés. Il existe 52 cours, mais 45 seulement sont ouverts car le personnel n'accepte pas de se rendre dans les postes éloignés. Les élèves sont au nombre de 2 384. Le problème le plus grave est le manque d'enseignants. On s'efforce de le résoudre en organisant des stages de spécialisation pour 25 instituteurs se destinant à l'enseignement agricole dans les écoles régionales d'agriculture de Philippeville et de Sidi-bel-Abbès. Il existe un projet de Brevet d'Etudes Agricoles.

L'enseignement supérieur, en 1962-63, a reçu 3 817 étudiants dont 600 Français environ, ainsi répartis :

— Faculté de Droit	543 en licence, 601 en capacité.
— Faculté des Lettres	621, dont 385 Algériens.
— Faculté mixte de Médecine et Pharmacie	480 en Médecine (+ 65 à Oran et Constantine), 123 en Pharmacie, 94 en Chirurgie dentaire.
— Faculté des Sciences	638, dont 474 Algériens.

L'enseignement technique supérieur comprend deux écoles nationales d'ingénieurs (Alger et Maison-Carrée) réunissant 72 élèves.

Il faut ajouter un certain nombre d'Instituts :

— Institut d'Etudes Politiques	111 (dont 96 en 1 ^{re} anée 15 en 2 ^e et 3 ^e)
— Institut de Préparation à la Gestion des Entreprises	64
— Institut de Promotion Supérieure du Travail	14
— Institut d'Urbanisme	29
— Institut de Recherches Sahariennes	6
— Institut Psychotechnique	24
— Institut d'Etudes Arabes	34

soit 282 au total,

mais la plupart de ces derniers figurent déjà dans les effectifs des Facultés.

Notons enfin qu'environ 1 600 jeunes Algériens poursuivent leurs études à l'étranger.

Les étudiants, presque tous boursiers, reçoivent un présalaire de 30 000 anciens francs par mois. Ils doivent, en retour, participer pendant les vacances

à la campagne d'alphabétisation, à l'encadrement médical, à des tâches administratives.

La proportion des Algériens dans les effectifs de l'Université d'Alger a naturellement progressé, non seulement du fait de l'exode des Européens, mais aussi par augmentation réelle du nombre des étudiants autochtones. Ceux-ci sont en grande majorité des débutants : ainsi, les deux tiers des étudiants de licence en droit sont en 1^{re} année, la moitié des étudiants algériens de la Faculté des Lettres sont en Propédeutique. En 1963, 9 nouveaux licenciés sont sortis de la Faculté de Droit; à l'Institut d'Etudes Politiques, 12 étudiants ont été reçus à la fin de la 1^{re} année et 3 ont obtenu le diplôme.

Dans un pays qui a opté pour le socialisme et où les impératifs économiques sont prioritaires, l'enseignement technique revêt une particulière importance. Or, c'est en Algérie un des points faibles. Les responsables en ont conscience et s'efforcent de remédier à cette situation. De nouveaux établissements ont été ouverts, tels le lycée technique pour jeunes filles du Caroubier, à Alger, inauguré le 16 novembre 1963, et l'Ecole d'Ingénieurs d'Al-Harrach ouverte le 25 septembre avec l'aide du Fonds Spécial des Nations Unies et qui comprend deux sections de 35 élèves chacune, l'une formant des ingénieurs civils, l'autre des ingénieurs électriciens. Lors de la visite à Alger de M. René Maheu, directeur général de l'UNESCO, en novembre 1963, un accord a été signé entre le gouvernement, le Fonds Spécial des Nations Unies et l'UNESCO pour la mise en œuvre du projet d'Ecole Polytechnique (Génie rural et Electricité pour commencer); l'aide internationale doit s'étendre sur cinq ans et s'élever à 1 239 500 dollars, pour les frais de personnel enseignant, les bourses et l'équipement, le gouvernement contribuant de son côté pour 3 052 469 dollars (bâtiments et installations). Notons aussi qu'un décret du 31 décembre crée une Ecole de l'Aéronautique civile et de la Météorologie à Dar-el-Beida (Maison-Blanche).

La formation des cadres administratifs et techniques s'est posée pour l'Algérie dans des conditions d'urgence particulièrement dramatique, du fait du départ massif des Français qui constituaient l'immense majorité et, pour les catégories supérieures, la quasi-totalité des fonctionnaires et des cadres. Le gouvernement algérien a eu recours, pourrait-on dire, au monde entier : aux organisations internationales et à tous les pays (ils sont nombreux) qui lui ont offert leur concours. Mais c'est la France qui lui a apporté, comme elle s'y était engagée par les accords d'Evian, la coopération la plus importante (1).

Outre les 1 200 boursiers de l'Education Nationale ou du Fonds d'Action Sociale qui se trouvaient encore en France au début de 1963, près de 400 Algériens ont bénéficié depuis l'indépendance de « bourses de coopération », accordées par le Secrétariat d'Etat aux Affaires Algériennes, dont 274 dans

(1) On trouvera des précisions sur ce sujet dans l'étude de E. MORSCH « Quelques aspects de la formation des cadres algériens », dans *Problèmes de l'Algérie indépendante*, Collect. Tiers-Monde, P.U.F., 1963.

les cycles normaux des diverses écoles françaises. La partie des « accords d'Évian » relative à la coopération prévoyant expressément l'aménagement de cycles de formation spéciaux au bénéfice des cadres algériens, un centre de formation de fonctionnaires algériens a été créé à Paris par décret du Premier Ministre, en attendant que le gouvernement d'Alger ait les moyens de fonder sur place une école nationale d'administration. Rattaché administrativement à l'Institut des Hautes Etudes d'Outre-Mer, il comprend 180 élèves répartis entre une section diplomatique, une section chancellerie et une section administrative, la plus nombreuse. En outre, des stages de perfectionnement de courte et moyenné durée ont été organisés en France pour des fonctionnaires algériens de divers services. Mais la coopération française s'oriente surtout vers la formation sur place, par l'envoi d'instructeurs mis à la disposition du gouvernement algérien. C'est ainsi qu'un « Centre de formation professionnelle et de perfectionnement des personnels financiers en Algérie » a été créé à la fin de 1962 et a formé plus de 1 200 agents des services fiscaux à Alger, à Oran et à Constantine.

Contrairement à la tendance française, la coopération des autres pays paraît plutôt orientée vers la formation dans ces pays mêmes. Cela amène parfois des difficultés d'ordre linguistique et la nécessité d'un pré-stage souvent long pour l'acquisition de la langue d'enseignement (six mois, par exemple pour les boursiers du gouvernement des Etats-Unis). En avril 1963, 1 736 bourses avaient été offertes, se répartissant ainsi :

— organisations internationales ..	83	dont 30 par la C.E.E.
— pays arabes	1079	dont 527 par la Tunisie 431 par l'Égypte
— pays occidentaux	150	dont 132 par les Etats-Unis
— pays communistes	424	dont 140 par l'U.R.S.S. 110 par la Yougoslavie

Le Ministre de l'Industrie et de l'Énergie a enfin annoncé, en avril 1963, que 2 000 stagiaires iraient à l'étranger en 1963-1964, en particulier en Bulgarie, en Yougoslavie et au Japon.

En attendant une Ecole Nationale d'Administration pour les cadres supérieurs, un décret du 8 novembre 1963 a créé trois « Centres de formation administrative » à Alger, Oran et Constantine. Chacun comporte trois cycles : un pour les « fonctionnaires d'application », le second pour les « fonctionnaires d'exécution spécialisés », le 3^e pour les « fonctionnaires d'exécution ». Le recrutement du premier se fait au niveau du brevet élémentaire, celui du second au niveau de la classe de 5^e des lycées, celui du troisième au niveau du certificat d'Études. Le stage dure neuf mois.

*
*

On sait que l'aide apportée par la France à l'Algérie dans le domaine de l'enseignement est de deux sortes : un certain nombre d'établissements sont gérés directement par un Office Universitaire et Culturel Français et, d'autre part, des professeurs et instituteurs français sont mis à la disposition du gouvernement algérien pour enseigner dans les établissements relevant

du ministère algérien de l'Education Nationale. Un protocole signé le 11 juin 1963 (1) a remanié la répartition des établissements d'enseignement. Selon ce document, la France devait conserver, à compter du 15 septembre 1963 :

- les lycées Fromentin et Gautier à Alger,
- le Lycée Mercier à Bône,
- le Lycée Lamoricière et celui de l'Avenue Max Marchand à Oran.

Elle doit remettre à l'Algérie, le 15 septembre 1965 :

- le Lycée Delacroix à Alger,
- le Lycée Maupas à Philippeville,
- le Lycée de la rue Chanzy à Constantine.

Comme écoles primaires et collèges d'enseignement général, la France conservera 61 établissements, dont 17 à Alger, comprenant 507 classes, dont 150 à Alger; elle remettra, le 15 septembre 1965, 20 établissements, dont 6 à Alger, comprenant 95 classes, dont 29 à Alger. Si l'on compare ces chiffres avec ceux du Protocole de 1962 : 2 000 classes primaires, 60 collèges, 16 lycées, on voit que l'Office Français a remis, pour la rentrée de 1963, une grande partie de ses établissements au gouvernement algérien. C'est la conséquence inéluctable de la diminution massive du nombre des Français en Algérie.

L'article 6 stipule que « les élèves algériens inscrits dans les établissements de l'Office français reçoivent les enseignements qui concourent à la connaissance de leur langue, de leur pays, de leur civilisation (langue arabe pour 5 heures hebdomadaires, histoire, géographie, morale et instruction civique et, en complément aux programmes de philosophie des classes terminales, auteurs philosophiques arabes). Les autorités universitaires des deux pays rechercheront la définition d'un baccalauréat franco-algérien qui sanctionne ces enseignements et sera préparé dans les établissements des deux secteurs ».

Le même protocole institue auprès du Ministre algérien de l'Education Nationale une commission mixte de six membres, qui a pour but de faciliter l'application dudit accord.

Enfin, une annexe concerne les instituts supérieurs de recherche. Elles précise que « pendant une période de quatre ans, qui pourra être renouvelée par accord des deux gouvernements, l'Institut d'Etudes Nucléaires, l'Institut Océanographique, le Centre Anticancéreux Pierre et Marie Curie et le Centre d'Alger de recherches anthropologiques, préhistoriques et ethnographiques (C.A.R.A.P.E.) seront gérés par le Conseil de la Recherche Scientifique qui recevra à cet effet l'aide du Gouvernement français ». Ce Conseil doit comprendre un président, désigné par le gouvernement algérien, un administrateur désigné par le gouvernement français et douze membres choisis par moitié par chacun des deux gouvernements. Il a tenu sa première réunion le 16 décembre 1963.

Un autre protocole, signé à Alger le 23 octobre et ratifié par décret du 11 novembre 1963, permet de placer des militaires français du contingent, volontaires bien entendu, à la disposition de l'Etat algérien, au titre de la

(1) Cf. documents publiés, I, 10.

coopération technique et culturelle. Les soldes et indemnités seront payées par l'Etat français et remboursées par l'Etat algérien.

*
**

La première moitié de l'année 1963 n'a pas vu opérer de grandes réformes dans l'enseignement. Il n'en pouvait être autrement d'ailleurs ; la guerre et la période d'anarchie qui la suivit étaient encore trop proches, leurs séquelles trop lourdes, pour que la tâche, déjà malaisée, de remettre la machine en marche et de parer au plus pressé n'absorbât pas les forces des responsables. Ajoutons à cela que le gouvernement avait un caractère provisoire, que le pays n'était pas encore doté d'institutions définitives, du moins jusqu'à l'automne. La promulgation de la constitution, l'élection de M. Ben Bella à la présidence de la république ont été suivies cependant, à la fin de l'année, d'un certain nombre de décisions importantes sur le terrain qui nous intéresse ici.

Une réforme d'ordre administratif d'abord : par décret du 18 septembre, le ministère de l'éducation nationale devient « ministère de l'orientation nationale », réunissant les attributions de l'ancien ministère de l'éducation nationale, de l'ancien ministère de l'information, de l'ancien ministère de la jeunesse, des sports et du tourisme. Ce terme d'« orientation nationale », déjà usité en Egypte d'ailleurs, ne rend sans doute pas un son fort agréable aux oreilles des enseignants européens, attachés, dans leur grande majorité, aux traditions libérales de l'université. Mais on sait, depuis un certain temps déjà, que le régime nouveau de l'Algérie, qui a instauré le parti unique, ne se réclame pas exactement des mêmes valeurs que les démocraties libérales.

Est-ce un désaccord à propos des valeurs qui a amené le Professeur Mandouze, arrivé le 12 janvier à Alger pour occuper le poste de directeur de l'enseignement supérieur, à remettre sa démission le 1^{er} décembre de la même année ? Il semble bien qu'il y ait un peu de cela, bien que M. Mandouze ait publiquement attribué sa décision à des raisons « techniques » : la nomination d'un co-recteur M. Abdelaziz Ouabdesselam, alors qu'il était impossible, à son sens, dans un pays où il n'y a qu'une seule université, de séparer la direction de l'enseignement supérieur et celle de l'université. Mais la nomination autoritaire d'un doyen de la faculté des sciences, le même M. Ouabdesselam, directeur de l'Ecole d'ingénieurs d'El-Harrach, avait déjà provoqué des remous dans le corps enseignant et M. Mandouze qui, au nom de la rigueur et de la qualité, avait fait obstacle à certaines tentations de facilité, parfois travesties en audaces révolutionnaires, avait prononcé devant le chef de l'Etat, à la rentrée solennelle des Facultés, sur les principes de la liberté universitaire et l'esprit révolutionnaire dans la culture, des paroles qui, dit un journal français, « parurent ne pas plaire » (2).

(2) M. MANDOUZE écrivait dans « Problèmes actuels de l'Université Algérienne », in *Problèmes de l'Algérie Indépendante*, page 3 : « ... L'essentiel est d'assurer l'avenir du pays, c'est-à-dire qu'après avoir compté des combattants valables, l'Algérie puisse compter des médecins, des administrateurs, des professeurs non moins valables. Et ceci exige d'être révolutionnairement draconien ».

La démission de M. Mandouze amène à poser deux questions, non sans y apporter, déjà, les éléments d'une réponse. La première concerne une certaine forme de la coopération : est-il possible à un étranger d'exercer, dans le cadre de la coopération technique, des fonctions de responsabilité ? Les débuts de l'expérience algérienne confirment celles d'autres pays, arrivés plus tôt à l'indépendance. Dès que l'étranger occupe un poste où la technique peut entrer en conflit avec la politique, sa position devient intenable. Les dirigeants des nouveaux Etats sont tous, en fait, des partisans résolus du « politique d'abord ». M. Ben Bella n'a-t-il pas, au moment même où cette crise agitait l'Université d'Alger, condamné la « sacro-sainte technique » ? La seconde question concerne la place des étrangers « libéraux » au sein des nations dont ils ont défendu le droit à l'indépendance. On sait que M. Mandouze prit fait et cause, avec courage (il en fallait à l'époque) pour le mouvement d'émancipation algérien. Il fut expulsé d'Algérie par M. Lacoste, incarcéré, inculpé. Il écrivit un ouvrage *La Révolution algérienne par les textes* qui fit connaître les positions doctrinales du F.L.N. Nul n'avait plus de titres à jouer le rôle qui lui a été confié par le gouvernement algérien. Et cependant il a échoué. Au Maroc, peu d'années auparavant, un autre universitaire « libéral », dans des fonctions analogues, avait échoué également. Il semble bien que, passées les effusions de la libération et les lampions éteints, la rectitude et le franc-parler d'hommes de cette trempe apparaissent assez vite comme importuns. Les injustices ou les petites choses qu'ils ont dénoncées quand leurs compatriotes en étaient les auteurs, ils ne sont pas prêts à les approuver quand les victimes d'hier, parvenues au pouvoir, s'en rendent coupables à leur tour. Ils hésitent d'autant moins à dire ce qu'ils pensent que leur action passée leur donne le droit de parler et que leur franchise est celle des vrais amis. Il faudrait que la nature humaine fût autre qu'elle n'est pour que leur présence ne fût pas à la longue ressentie comme une gêne. Par un paradoxe qui n'en est un qu'en apparence, il arrive même que d'anciens adversaires du mouvement nationaliste se maintiennent plus longtemps que les libéraux : leur lourd passé ne garantit-il pas, aux nouveaux maîtres qui les emploient, une docilité inconditionnelle ? Les journaux de la « Presse Mas » ont survécu, depuis huit ans, à l'indépendance du Maroc, qu'ils avaient combattue, tandis que celui de Lemaigre-Dubreuil disparut presque aussitôt, le geste qui pouvait le sauver n'ayant pas été fait. M. Ben Bella visait-il M. Mandouze quand il déclara, le 13 août, devant le congrès des étudiants algériens que, s'il avait de la reconnaissance pour les Français qui avaient œuvré pour l'indépendance de l'Algérie, il ne pouvait pas accepter qu'ils se substituent maintenant aux Algériens ? La déclaration, antérieure à « l'affaire Mandouze », avait sans doute une portée plus générale. Elle explique en tout cas que le président de la République Algérienne, auquel M. Mandouze en avait appelé du ministre de l'Orientation Nationale, ait accepté, lui aussi, sa démission.

*
**

La rentrée de septembre 1963 a été marquée par un souci d'arabiser ou, si l'on préfère, d'algérianiser l'enseignement. Dans le premier degré, les

horaires comptent désormais dix heures de cours par semaine en arabe sur les trente heures de classe prévues. Certaines matières, comme l'histoire et l'instruction civique, seront entièrement enseignées en arabe.

La volonté d'arabisation se trouve limitée par la difficulté de recruter des maîtres qualifiés. On a fait cette année appel à des instituteurs et professeurs venus du Maghreb et surtout du Proche-Orient. Trois mille quatre cents maîtres enseignent en arabe dans les écoles publiques, tandis que quatre cents autres forment de futurs enseignants dans les médersas.

Le dernier jour de l'année 1963 ont été signés un décret « portant création du baccalauréat de l'enseignement secondaire » et un arrêté le précisant, dont on trouvera plus loin le texte dans la partie « Documents » (2). Ses caractéristiques essentielles sont les suivantes. Tout d'abord l'oral de contrôle est supprimé et la session d'Octobre rétablie. Il y a toutefois une différence entre l'examen probatoire et le baccalauréat. Le premier ne comporte que des épreuves écrites et les candidats peuvent être déclarés admis avec une moyenne comprise entre 8 et 10 sur 20, si les appréciations portées sur le livret scolaire sont bonnes. A la 2^e partie — baccalauréat proprement dit — il existe une admissibilité et un oral. La note 8 sur 20 peut suffire, après délibération spéciale du jury, pour être déclaré admissible et admis, mais la note 0 est éliminatoire. Aux deux parties, il faut avoir au minimum 5 sur 20 de moyenne pour être autorisé à se présenter à la seconde session. L'admissibilité de la 1^{re} session reste valable pour la 2^e; celle de la 2^e n'est valable que pour cette session.

L'autre originalité de la réforme consiste dans l'importance donnée à la langue arabe. A l'examen probatoire figure désormais une épreuve obligatoire de composition arabe, dont le coefficient est supérieur à celui du français : 3 contre 2 dans les séries modernes; 5 contre 4 dans les séries classiques. Au baccalauréat série philosophie est ajoutée une épreuve de philosophie musulmane avec coefficient 2 contre 6 à celle de philosophie générale. Cette épreuve ne figure pas à l'écrit des séries sciences expérimentales, mathématiques élémentaires ou technique, mais elle est introduite à l'oral, avec le coefficient 1. Histoire et géographie ne figurent également qu'à l'oral des séries scientifiques.

Les mêmes textes organisent un régime transitoire, dont la durée n'est pas précisée, « pour les candidats ayant suivi un enseignement ne les préparant pas aux épreuves normales ». Il n'y a pas d'épreuve obligatoire d'arabe à l'examen probatoire ni de philosophie musulmane au baccalauréat. Le coefficient de la composition française en série classique, par exemple, est maintenu à 5 comme en France et celui de la 1^{re} langue, qui n'est pas nécessairement l'arabe, est fixé à 4.

Le premier objectif de la réforme est évidemment de faciliter aux jeunes Algériens l'accès au titre de bachelier : le rétablissement de la seconde session et le rattrapage à 8 sur 20 ne s'expliquent pas autrement. Comme de nombreux candidats voudront sans doute se présenter aussi au

(2) N° I, 20.

baccalauréat français, ils bénéficieront en fait de trois sessions : deux algériennes et une française. L'autre objectif paraît être de donner progressivement le pas à la langue arabe sur la langue française dans l'enseignement secondaire et la réforme vise sans doute à donner un gage aux tenants de l'arabisation, dont la campagne s'est intensifiée, nous le verrons plus loin, au cours de l'année 1963.

Le protocole franco-algérien du 11 juin prévoyait, nous l'avons vu, que les autorités universitaires des deux pays recherchaient en commun la définition d'un baccalauréat franco-algérien. Or, le décret du 31 décembre a été préparé et signé sans que l'Office Universitaire et Culturel Français eût été ni consulté ni averti. Il n'est évidemment plus possible d'envisager la création d'un baccalauréat franco-algérien, qui aboutirait maintenant à faire coexister trois examens différents. Il n'est sans doute pas possible non plus que la France reconnaisse au nouveau baccalauréat algérien la « validité de plein droit » — beaucoup plus large que l'équivalence — qu'avaient réclamée les autorités algériennes et dont un baccalauréat franco-algérien aurait pu bénéficier. Quant à l'équivalence indispensable aux jeunes Algériens qui voudraient entreprendre des études supérieures en France, elle devra faire l'objet de négociations.

Le texte relatif au baccalauréat fait partie d'un train de décrets qui débordent sur le début de l'année 1964, mais que nous ne pouvons dissocier, car ils expriment une même politique.

Un décret et un arrêté du 10 janvier 1964 portent création de la « licence ès-lettres arabes », qui remplace la licence ès-lettres, mention « langue et littérature arabes ». Les principales nouveautés sont les suivantes. Le diplôme de bachelier ne sera plus strictement nécessaire, il pourra être remplacé par un examen spécial d'entrée à la faculté des lettres, section arabe, examen dont le contenu sera précisé par un arrêté ultérieur. La licence comporte un certificat d'études littéraires générales arabes et les quatre certificats suivants : grammaire et philologie arabes, littérature arabe, civilisation islamique, langue et littérature étrangères. On remarquera que le certificat d'études pratiques est supprimé. Il comprenait essentiellement des épreuves de traduction. Il s'agit évidemment d'étudier la langue arabe en elle-même et non plus par rapport au français. Les épreuves de traduction ne sont cependant pas supprimées : l'étude d'une langue étrangère — mais qui n'est pas nécessairement le français — est obligatoire et l'examen du certificat de grammaire et philologie comporte la traduction en arabe d'un texte étranger et celui de langue et littérature étrangère la traduction d'un texte arabe en langue étrangère. Notons aussi que le certificat de civilisation islamique comporte l'étude d'une 2^e langue étrangère « en rapport avec la civilisation islamique (turc, persan, espagnol, etc...) ». Un arrêté de la même date prévoit des mesures transitoires.

Enfin, un décret du 11 janvier 1964 porte « organisation de l'enseignement religieux en Algérie ». Cet enseignement relève du ministère des Habous et comprend trois degrés. Les écoles coraniques reçoivent la promesse d'une subvention « après avis d'une commission consultative ». L'enseignement du

second degré sera donné « dans les instituts musulmans complémentaires destinés aux enfants de plus de 14 ans et ayant reçu un enseignement coranique »; il sera organisé par décret. L'enseignement supérieur islamique sera assuré par une faculté de théologie, dont la création est ainsi annoncée et, en attendant, il est « dispensé dans les mosquées selon les normes traditionnelles ».

On peut se demander pourquoi cet enseignement relève du ministère des Habous et non de celui de l'Orientation Nationale, dont le nouveau titre annonçait pourtant l'intention d'assumer la totalité des tâches d'enseignement et de culture. Est-ce les milieux religieux qui ont voulu une organisation autonome et se sont méfiés d'un ministère où la langue française et les enseignants français gardent une place si importante ? Le ministère de l'Education Nationale avait pourtant ouvert, dès le 8 février 1963, deux lycées de langue arabe, destinés aux jeunes gens ayant reçu une formation primaire uniquement en arabe : le lycée Ben Cheneb pour les filles et la mosquée de Belcourt pour les garçons. Est-ce le ministère de l'Orientation Nationale qui n'a pas voulu se charger d'un système archaïque qu'il n'aurait pas eu la liberté d'assimiler et de moderniser ? Nous ne disposons pas des informations qui nous permettraient de répondre à ces questions.

En tout cas, dès le début de l'année 1963, M. Tawfik El-Madani ministre des Habous, avait annoncé que son ministère n'entendait pas se contenter d'entretenir les édifices et de payer les ministres du culte, mais qu'il voulait « contribuer à l'instruction et à l'éducation du peuple ». Il traçait ensuite un programme complet d'enseignement comprenant les trois degrés et dont les études seraient sanctionnées, notamment pour le secondaire, « par un diplôme égal au baccalauréat » (*Al-Chaab*, 6-7 janvier 1963). Deux mois plus tard, il annonçait l'arrivée en Algérie de professeurs égyptiens et même de « six docteurs en théologie d'El-Azhar ». A Batna, le 13 mars, s'ouvrait un institut d'enseignement religieux, avec quatre professeurs égyptiens. Le 1^{er} août 1963 était créé au ministère des Habous un « service de l'enseignement religieux en arabe et en français ». Le décret du 11 janvier 1964 n'est donc que le couronnement officiel de la politique de M. Tawfik El-Madani.

La création d'une faculté de théologie est parfaitement justifiée. L'Algérie n'a jamais possédé, même avant la conquête française, une université musulmane d'importance et de renommée comparables à celles de Qaraouiyine au Maroc et de la Zitouna à Tunis. On comprend que l'Algérie souhaite ne pas rester plus longtemps tributaire, en ce domaine, des pays voisins. La dénomination de « faculté de théologie » semble indiquer d'ailleurs la volonté de spécialiser cet établissement dans les sciences religieuses et d'éviter la survie d'une tradition abâtardie, qui fait de Qaraouiyine, par exemple, un mélange de faculté de théologie, de faculté de droit et de faculté des lettres, aucune de ces trois fonctions n'étant assumée de façon satisfaisante.

On peut s'étonner, en revanche, de voir maintenir un enseignement religieux autonome du 1^{er} et du 2^e degré. Ne serait-il pas normal, puisque

l'Islam est religion d'Etat, d'assurer la formation religieuse des jeunes Algériens dans les écoles et les lycées mêmes ? Elle y sera assurée, en effet, on n'en saurait douter. Alors pourquoi des établissements spéciaux, chargés d'un enseignement dit « religieux », qui dispenseront nécessairement aussi un enseignement profane et le feront moins bien que les autres ? N'y-a-t-il pas dans cette dualité le risque de former deux jeunesses profondément différentes, dont l'une, moins bien armée pour faire face aux tâches d'un Etat moderne, mais toute pénétrée du sentiment des droits qu'un Etat musulman doit reconnaître aux détenteurs de la Vérité, aura vite fait d'accumuler des rancœurs dont le pouvoir explosif ne saurait être méconnu ? N'arrivera-t-il pas un jour où la masse des diplômés de cet enseignement, écartés des postes de direction et même incapables de trouver un emploi, sommeront l'Etat d'aligner le système universitaire tout entier sur leur propre niveau, seule façon pour eux d'entrer de plein pied dans un monde où ils se sentent tragiquement inadéquats ? L'expérience du Maroc, où cette dualité produit les remous que l'on sait, n'aurait-elle pas dû instruire les responsables algériens ?

On peut être sûr que les risques encourus ne leur ont pas échappé. Il est infiniment probable que leur choix est, une fois de plus, d'ordre politique. Les milieux religieux et traditionalistes ont, depuis l'indépendance, singulièrement accru leur pression et même leur audience. Les régimes politiques à parti unique ne sont pas moins soumis que les autres aux fluctuations de l'opinion publique. La lutte des tendances au sein du parti et leur équilibre exigent parfois des ajustements. L'ensemble de décisions que nous venons d'analyser représentent sans doute un de ces ajustements. Nous ne saurions en comprendre la portée et en déceler les racines qu'en les replaçant au sein de la grande contestation publique dont est l'objet, depuis l'indépendance, la culture algérienne.

Signalons encore, avant d'aborder ce chapitre, que la masse des illettrés qui ont dépassé l'âge de l'école, et qui représentent 73 % de la population, n'ont pas été oubliés. Une campagne d'alphabétisation a été lancée le 15 juillet. Elle s'est faite aussi bien en français qu'en arabe. Deux manuels ont été publiés pour aider les « alphabétiseurs » bénévoles et leurs élèves : l'un, en arabe, a été tiré à 600.000 exemplaires, l'autre, en français, à 250.000. Le danger de ce genre de campagnes, c'est qu'elles ne soient que des feux de paille. Elles suscitent un grand enthousiasme, mais cela ne suffit pas : il faut à une tâche d'enseignement, quel que soit l'âge de ceux à qui elle s'adresse, de la continuité et de la constance.

2. — *La culture algérienne*

Dans ce qui constitue le lourd « passif » de la France en Algérie aux yeux de l'opinion du monde arabe, il n'est pas douteux que la culture figure en bonne place. Notre pays est ouvertement accusé d'avoir tenté, volontairement et systématiquement, de « désarabiser » l'Algérie, de dénaturer

son âme arabe pour la mettre à la merci du colonisateur. Sans entrer dans la discussion de ce réquisitoire, qui appellerait des nuances et des mises au point, disons tout de même que les Français n'ont pas rencontré en Algérie la vieille et solide tradition de culture arabe qu'ils ont trouvée au Maroc et surtout en Tunisie. Mais c'est un fait qu'ils ont appris leur langue aux écoliers algériens et ne leur ont guère enseigné celle du Coran. Qu'on les en blâme ou qu'on les en loue, le résultat est là : après cent trente ans de colonisation, l'élite algérienne est dans sa très grande majorité de culture française. Culture française et non double culture, comme c'est le cas généralement dans les deux pays voisins : bien des Algériens lettrés sont incapables de s'exprimer en arabe classique, maint *leader* en fit la preuve en Orient pendant la guerre. Aussi, l'Algérie est-elle tenue dans les pays arabes pour une victime particulièrement pitoyable du « colonialisme culturel » et ces pays sont-ils prêts à consentir un effort important pour participer à sa « réarabisation ». Il arrive d'ailleurs, parallèlement, que les Algériens cultivés fassent devant leurs « frères arabes » un complexe d'infériorité — sur ce plan-là, du moins — et ce facteur émotif n'est pas à négliger dans la querelle de l'arabisme.

Querelle ? Le mot n'est-il pas impropre ? N'y-a-t-il pas unanimité ? Où voit-on refuser, contester ou seulement discuter l'arabisme ? Il n'y a qu'un parti et dans le programme de ce parti, celui de Tripoli, il est dit que « la culture algérienne sera nationale » et que « son rôle de culture nationale consistera, en premier lieu, à rendre à la langue arabe, expression même des valeurs culturelles de notre pays, sa dignité et son efficacité en tant que langue de civilisation » (*Annuaire* 1962, p. 696). Les déclarations des plus hauts responsables, les votes des assemblées, ceux des congrès d'enseignants ou d'autres ne font que reprendre et confirmer cet article fondamental du dogme de l'Algérie nouvelle. C'est le ministre de l'éducation nationale, M. Benhamida, déclarant devant le 3^e congrès des enseignants arabes, en août, à Alger : « L'arabisation est inéluctable ». C'est le même congrès votant ensuite cette recommandation : « La langue arabe est la langue officielle de l'enseignement en Algérie ». C'est la commission de l'éducation nationale de l'Assemblée réclamant, par la voix de son président, M. Brahim Mezhoudi, le 12 juin, l'arabisation des noms des établissements scolaires, des inscriptions sur les édifices publics, des enseignes des maisons de commerce, des panonceaux de la circulation, le sous-titrage en arabe de tous les films étrangers etc. C'est l'Assemblée nationale elle-même votant, à cette même date, une motion dans laquelle elle « souhaite l'emploi de la langue arabe dans toutes les administrations, au même titre que la langue française, afin qu'elle puisse occuper dans un proche avenir la place qui lui revient légitimement dans un pays qui est naturellement le sien : l'Algérie ».

Alors ? Eh bien, tout le monde est d'accord que la culture arabe jusqu'ici n'était rien et que cette situation ne saurait durer. Mais les uns voudraient qu'elle soit quelque chose et les autres estiment qu'elle doit être tout. « Il n'y a nulle contradiction, disait M. Jacques Berque dans la déclaration déjà citée, entre la renaissance de la culture arabe et l'approfondissement de la culture française ». Les premiers seraient sans doute d'accord avec cette

formule. Mais les seconds se soucient peu de la culture française et sont tout prêts à la ramener à cet apprentissage d'une langue étrangère auquel tous les programmes scolaires du monde font une place à partir de l'enseignement du second degré, tandis que le bilinguisme et la double culture restent chers aux premiers.

L'Algérie nouvelle, Etat socialiste, se doit d'accorder une place éminente à la science et à la technique modernes. Une telle politique est-elle compatible avec une arabisation totale et rapide ? « Vous n'y pensez pas, disent les « francisants », arabiser c'est rendre impossible l'industrialisation de l'Algérie. — C'est que vous ignorez l'arabe, répondent les autres, il est capable de tout exprimer. — Et vous, vous ne savez rien de la technique, ripostent les premiers ». Mais l'originalité de cette discussion, c'est qu'on ne l'entend ou la lit nulle part. Ou, plutôt, elle a l'allure étrange d'un dialogue enregistré d'où l'on aurait « effacé » les répliques de l'un des interlocuteurs. On lit dans la presse algérienne de nombreux plaidoyers en faveur de l'arabisation, il est bien rare d'en lire en faveur du bilinguisme et de la double culture. Car les tenants de celle-ci souffrent d'un grave complexe d'infériorité, qui a une double racine : il tient d'abord à leur ignorance ou à leur connaissance médiocre de l'arabe littéraire, ensuite au redoutable « chantage » au nationalisme que font peser sur eux leurs adversaires. Au lendemain d'une guerre de libération si longue et si douloureuse, tout ce qui paraît aller dans le sens de l'ancien « oppresseur » est facile à teindre de couleurs suspectes. Puisque les Français cherchent à maintenir leur langue en Algérie et qu'ils espèrent conserver ainsi un moyen d'influence, comment un « patriote » conscient se ferait-il leur complice ? Les propagandes sont par nature manichéistes, l'adversaire c'est le Mal absolu et tout ce qui vient de l'adversaire est mauvais. Qu'on ajoute à cela le lien particulier de la langue arabe avec l'Islam (ceux qui ne savent pas l'arabe sont aisément traités de mauvais musulmans) et l'on aura une idée de la position inconfortable qui est celle des partisans du bilinguisme.

Ceci explique que leur opposition à l'arabisation intégrale se traduit d'ordinaire par l'omission, le silence, la prétérition. Quand un individu ou un groupe, traitant publiquement de la culture, ne parle pas de l'arabisation, on peut en conclure qu'il est contre. L'interprétation comporte un risque d'erreur, bien sûr, et l'on peut faire dire bien des choses à ceux qui se taisent. Mais n'est-ce pas un signe que le commentateur soit condamné à affronter un tel risque ?

Prenons l'exemple du 5^e congrès de l'U.G.E.M.A. (devenue d'ailleurs U.N.E.A. : Union Nationale des Etudiants Algériens) qui se tint à Alger du 12 au 22 août. La motion finale ne prononce pas le mot d'arabisation. Les seuls articles où l'on pourrait trouver une indication à ce sujet sont le 5^e : « contribuer à l'épanouissement d'une culture nationale, révolutionnaire et scientifique », — et le 7^e : « adapter l'enseignement aux exigences de la réalité algérienne ». Les termes de « culture nationale » sont-ils équivalents à ceux de « culture arabe » ? On peut en douter d'autant plus que les adjectifs, « révolutionnaire » et « scientifique » paraissent bien dirigés contre le traditionalisme dont les champions de l'arabisation à outrance sont accusés

par leurs adversaires. Si l'on observe que, selon les comptes rendus parus dans la presse, toutes les sections des universités des pays arabes, soit 12 sur 54, suivant celle de Bagdad, se retirèrent du congrès, et bien que les journaux en taisent pudiquement la raison, l'opposition de la majorité à l'arabisation peut être inférée sans trop de témérité.

Autre évènement important de la vie intellectuelle, vingt écrivains algériens, « connus pour leurs travaux littéraires et leur attitude pendant la guerre de libération » (3) se réunirent le 28 Octobre à Alger et constituèrent l'Union des Ecrivains Algériens. Ils adoptèrent une charte, publiée par les journaux du lendemain, où l'arabisation n'est pas davantage mentionnée. Il y est question de « promouvoir une culture nationale, profondément populaire d'origine et de vocation, imprégnée de l'esprit scientifique, résolument engagée dans la voie révolutionnaire, comme le prévoit le projet de programme de Tripoli, et ouverte sur le monde »; plus loin, de « ne jamais professer ni admettre qu'aucune discrimination puisse être faite entre les citoyens à cause de leur origine, de leur naissance, de leur langue (4), de leurs convictions ou de leurs croyances ». Il y a, à vrai dire, un article plus explicite : « Aider selon nos forces à la disparition rapide de ces plaies que sont l'analphabétisme et l'inculture et à l'élévation du niveau d'éducation du peuple, en particulier dans notre langue nationale (4), dans un esprit de progrès et de lutte contre la facilité et l'égoïsme ». « Langue nationale » ne peut évidemment désigner ici que l'arabe, mais le « en particulier » qui précède exclut, si j'ose dire, toute exclusive et les mots qui suivent rendent le son d'une mise en garde.

M. Mourad Bourboune, qui participait à la fondation de la nouvelle Union, avait été nommé quelques jours plus tôt président de la commission culturelle créée au sein du F.L.N. Le 8 Octobre, il donnait à ce titre une conférence de presse. Si « la culture algérienne », d'ailleurs « réfugiée en grande partie dans une transmission clandestine et orale » a été, selon l'orateur, pendant toute la période coloniale « une culture de combat..., arc-boutée vers le combat libérateur et attelée à la sauvegarde de nos valeurs essentielles », il n'est cependant pas fait mention de la langue dans laquelle cette culture s'est exprimée, non plus que de celle dans laquelle elle s'exprimera à l'avenir. Qui ou que visent des phrases comme celles-ci : « Nous n'avons nullement le droit de transmettre aux générations à venir des mystifications, des complexes, des aliénations : un cordon quasi-ombilical, chargé d'équivoques, la lie à un ensemble de fausses valeurs et de faux engagements. Il nous appartient de le trancher, d'extirper les germes bourgeois de notre patrimoine culturel » ? Un contenu, bien sûr, plus qu'un contenant, contenu stigmatisé plus que défini par le mot « bourgeois ». Mais si nous cherchons où se sont exprimées ces fausses valeurs si durement condamnées, nous sommes bien obligés de constater qu'on ne les trouve guère chez les écri-

(3) Etaient présents notamment Mourad Bourboune, Mofdi Zacharia, Jean Senac, Henri Alleg, Bachir Elyes, Momo Brahimi, Amar Ouzegane, Boualem Khalfa et Kateb Yacine, récemment arrivé de Paris.

(4) C'est nous qui soulignons.

vains algériens de langue française. Il faudra peut-être oser rendre cet hommage à la culture française qu'elle n'a pas forgé, à ceux qui l'ont reçue, des âmes d'esclaves, — et quel bel instrument que la langue de Voltaire pour cingler l'oppresseur !

Plus significative encore est une interview du même Mourad Bourboune, parue dans *Le Peuple* du 24 mai : « Et comment vis-tu, lui demande-t-on, ton unité propre devant notre dualité linguistique ? — Je ne suis ni déchiré, ni divisé, ni entre deux langues, ni entre deux appartenances, ni même entre deux chemins. Dans cette question résident tous les faux problèmes qu'on nous ressasse depuis qu'un Algérien a commis une phrase en français et qu'on a estimé la phrase « artistique ». L'essentiel reste de traduire un contenu, d'imposer des valeurs; je réalise tous les jours mon unité de la même façon que je respire, instinctivement... Je ne voudrais pas m'attarder plus longuement sur ce soi-disant problème que ne posent généralement que ceux qui vivent en surface et qui n'ont rien à dire ».

Le débat le plus important a été déclenché par M. Mostefa Lacheraf et son interview parue dans la revue *Les Temps Modernes* d'Octobre 1963 sous le titre « L'avenir de la culture algérienne » (5).

Elle est fort longue et nous ne saurions l'analyser ici en entier. M. Lacheraf commence par brosser un tableau de la culture algérienne actuelle et par rechercher les facteurs historiques qui l'ont faite ce qu'elle est, le colonialisme étant présenté comme le grand responsable de la décadence de la langue et de la culture arabes en Algérie. S'il rend hommage aux cheikhs Abdelhamid ben Badis et Bachir Brahimi, fondateurs de l'Association des Oulémas, il est sévère pour leurs troupes, « masse de semi-intellectuels de formation arabe superficiellement moderne » et pour l'enseignement donné dans les écoles qu'ils avaient créées, qualifié d'« assez déficient ».

Le résultat est sombre : dans les masses urbaines, c'est l'analphabétisme, un arabe parlé altéré « par un français sommaire », ou « un arabe plus ou moins orientalisé », une culture de radio « aux programmes douteux », de « mauvais cinéma américain ou égyptien », de « slogans politiques » vidés de toute dynamique révolutionnaire; dans les masses rurales, la situation est peut-être moins grave, car le vide laisse plus de chances à un « départ radical » que les « influences frelatées d'une culture inadéquate et cosmopolite pour parents pauvres »...; « chez les lettrés ou semi-lettrés arabes, la consommation paresseuse des libelles, journaux, magazines, livres de second ordre égyptiens et libanais, l'emporte sur l'effort du choix éclectique ou positif, encore plus sur les velléités de création littéraire typiquement algérienne »; quant aux intellectuels de formation française, ou bien « ils dénigrent systématiquement leur langue nationale sans même la connaître », ou bien « ils éprouvent, au contraire, à son égard, un véritable complexe superstitieux qui contribue à la cantonner dans ses limites superficielles les plus anachroniques ». En résumé, il y a là, « dramatiquement juxtaposés, une indigence et un vide culturel hérités des obscurantismes anciens, scholastique

(5) Reproduite par *Révolution Africaine* des 23 et 30 novembre 1963.

et colonial, une prolifération de velléités disparates sans cachet véritable, des éléments dégradés d'une culture petite bourgeoise que véhiculent le cinéma, la radio-télévision et un certain esprit néo-méditerranéen, surtout urbain ».

Que faire ? Dans les pays sous-développés, « le problème de la culture est d'abord celui de l'enseignement »; il doit être traité « avec prudence et rigueur, dans la seule perspective de l'efficacité », sans « vain prestige » ni « sentimentalité ». Et l'auteur cite Lénine qui rappelait que la culture prolétarienne ne pouvait partir que de l'acquis antérieur, c'est-à-dire de la culture capitaliste. « Il est inconcevable que l'arabisation de l'enseignement ne se fasse pas, c'est-à-dire le retour de l'Algérie à sa langue nationale... C'est là un fait inéluctable, mais à plus ou moins longue échéance ». Car l'arabisation ne peut pas s'improviser, elle exige « une préparation méthodique, réfléchie, sévère et de longue haleine », et l'adaptation « aux exigences d'un pays qui ira en s'industrialisant ». Donc « le français restera pendant longtemps encore... une langue d'enseignement et de culture ». Le bilinguisme, (le mot est prononcé) paraît en conclusion à M. Lacheraf à la fois apporter « une chance de progrès accéléré et d'efficience » et répondre « aux normes les plus éprouvées de la culture à vocation universelle ».

Cette prise de position de la part d'un des anciens compagnons de captivité de M. Ben Bella ne pouvait manquer de provoquer des réactions très vives et nombreuses (6). Leur vivacité est assez bien suggérée par le titre d'un des articles : « Ni Jdanov ni Pasternak ». Deux éléments ont enflammé la querelle : l'amour-propre des hommes de lettres, qui fait aisément glisser les joutes d'idées vers les querelles de personnes, et surtout la qualité d'opposant et d'exilé volontaire de M. Lacheraf. M. Mourad Bourboune, président, rappelons-le, de la Commission culturelle du F.L.N., lui reprocha vivement de s'exprimer dans une revue française et non dans la presse nationale et d'imiter l'attitude « qui consiste à se vouloir communiste pourvu qu'on vive à New-York » (R.A., 7-12).

On n'a pas toujours, il faut le reconnaître, exactement interprété la pensée de M. Lacheraf et on lui a parfois attribué, pour les réfuter victorieusement, des thèses qu'il n'avait pas soutenues. Ainsi M. Mohammed Araby et aussi M. Bourboune (R.A., 4.1.64), lui reprochent-ils de vouloir « s'engager dans l'impossible entreprise de revivication d'une langue populaire qui n'est nullement une langue de pensée, de culture, de civilisation ». Or, M. Lacheraf avait seulement signalé les difficultés supplémentaires que pose à l'Algérie le problème de la diglossie : arabe dialectal et arabe classique. S'il envisage la solution de recourir au premier, c'est pour l'écarter aussitôt, — non sans regret, peut-être — parce que « cette langue parlée, à vocation surtout affective et littéraire, n'est pas du tout outillée pour se faire l'organe de la connaissance scientifique ou technique ».

(6) On trouvera les principales dans *Révolution Africaine*, n° 43 (23-11-63) à 50 (11-1-64). Cf. aussi *Al-Moudjahid* des 7 et 28-12-1963.

On a parfois, à lire ces articles, l'impression d'un dialogue de sourds. M. Lacheraf disait en somme que la culture algérienne a à sa disposition, actuellement, deux instruments : l'un, le français, adéquat mais étranger, l'autre, l'arabe (classique bien entendu), national mais inadéquat, et que la solution est de travailler sérieusement à rendre celui-ci adéquat, en conservant celui-là pendant la période de transition, qui peut être longue. On lui répond (Bourboune, 4.1.) qu'une langue évolue en emmagasinant les valeurs de la société au sein de laquelle elle se développe et que « l'Algérie en pleine révolution économique-technique, récupérant l'arabe à son stade actuel, le transformera et le fera nécessairement progresser ». Il nous semble que l'adversaire ne disait pas le contraire, et que cela ne répond pas à la question fondamentale qu'il posait, celle du temps, et à cette autre : *Quid ?* en attendant que... Il faut noter que personne, dans cette polémique, ne semble refuser le bilinguisme, au moins provisoire, ni réclamer une arabisation totale et immédiate.

Révolution Africaine a publié, pour clore le débat (11.1), au moins provisoirement, un article intitulé « Culture et Révolution », non signé et qui engage la rédaction. M. Maček Haddad avait écrit : « le fait même que ce débat se soit ouvert en langue française devrait nous donner une grande leçon d'humilité et redonner au problème ses justes dimensions ». Oui, répond R.A., le fait est « significatif, mais uniquement de notre aliénation dont il nous faut prendre conscience si nous voulons nous libérer... Le domaine français existe; mais il n'existe qu'en tant que domaine de la culture algérienne aliénée par le colonialisme. Et l'objectif de la révolution est justement de lever l'aliénation coloniale. L'auteur évoque ensuite la « stratégie de la terre brûlée » et en fait une application hardie au terrain de la culture. Il faut, dit-il, que les acquis demeurent. « Mais si ces acquis peuvent servir de base logistique à l'ennemi, alors toute hésitation devient impardonnable, que cette hésitation se fasse au nom de la culture, de l'humanisme ou de l'universalisme ! »

*
**

Arabisme et arabisation sont liés, dans la pensée de certains, à l'Islam et — il faut bien le dire — à une conception de l'Islam assez conservatrice. Tendance qui ne s'accorde guère, évidemment, avec l'idéologie et les tendances d'une révolution socialiste, qui se veut moderne et tournée vers l'avenir. Puisqu'il n'y a qu'un seul parti, c'est au sein même du F.L.N. que la tension s'est installée. Le Ramadan de 1963 a été une occasion de la voir paraître. M. Khider, secrétaire général du Bureau Politique, a adressé une allocution à ses concitoyens le 25 janvier, à la veille du mois de jeûne, où figuraient notamment les phrases suivantes : « Ce mois est aux courageux une occasion pour manifester leur courage, comme il est une occasion pour connaître les vices des faibles et leurs impuissances d'endurer les moments difficiles et les épreuves. Je conseille à tous ceux qui n'aiment pas le Ramadan, parmi les athées et les ennemis de l'Islam et des Musulmans... de cacher leur vices et de ne pas se vanter quand ils s'écartent du droit che-

min ». (*Al-Chaab*, 26-1, p. 1). Cette menace mal voilée, adressée à ceux qui ne respectent pas la loi du jeûne, n'a pas été du goût de tout le monde. Elle pouvait être interprétée par les fanatiques comme une *licentia saeviendi* et donner lieu à des incidents. Il n'en a rien été et le Ramadan s'est passé dans le calme (7). L'incident permet de mesurer la distance qui sépare le socialisme de la République Algérienne, pourtant Démocratique et Populaire, et celui des autres républiques de même étiquette où l'athéisme est, si l'on peut dire, religion d'État.

La tendance de M. Khider, sur ce terrain-là du moins, ne semble pas partagée par M. Ben Bella, qui fait preuve de beaucoup plus de modération. Il a demandé à ses compatriotes, pour l'Aïd el-Kebir, de renoncer à une vieille tradition qui leur était chère : celle de sacrifier un mouton dans chaque famille (8). Il ne s'agissait pas, bien entendu, de s'opposer à un geste pieux en tant que tel, mais d'éviter la dépense somptuaire qu'il représente pour la masse et l'amputation qu'il inflige au troupeau ovin de l'Algérie, qui a diminué de 50 à 80 % depuis 1954.

Deux décrets du 28 février ont interdit la consommation de l'alcool aux musulmans. L'esprit religieux a certainement inspiré cette mesure, mais il s'est aussi rencontré avec le souci, naturel à l'austérité d'une révolution socialiste, d'épargner à la foule des travailleurs sous-alimentés le fléau de l'alcoolisme et une consommation coûteuse.

La liaison étroite de l'arabisme et de l'islamisme apparaît surtout dans la politique du ministre des Habous qui pousse de pair la création d'écoles en langue arabe, d'instituts religieux et de mosquées. Son effort semble porter surtout sur les régions de langue berbère, comme la grande Kabylie et l'Aurès : il pose la première pierre d'une mosquée le 12 janvier à Aïn-el-Hamman (ex-Michelet) et celle d'un institut religieux le 4 septembre à Tamokrant (Kabylie) ; il en ouvre un à Batna, le 13 avril, avec quatre professeurs égyptiens. Beaucoup de Français ont cru et répété, avec un plaisir évident, que les Berbères étaient de mauvais musulmans ; le plus curieux, c'est que bien des arabophones, surtout parmi les citadins, n'étaient pas loin d'en penser autant, pour en tirer, cela va de soi, de tout autres conséquences.

*
**

Le problème de l'évolution de la femme est un de ceux à propos desquels s'affrontent de façon particulièrement vive modernistes et conservateurs, ceux-ci se recrutant surtout dans les milieux religieux.

(7) On a signalé cependant une agression à Alger et deux morts en Kabylie (*Le Monde*, 26-2, p. 2).

(8) Le sacrifice de ce jour, qui fait partie des rites du pèlerinage, n'est pas obligatoire pour les autres musulmans, mais c'est évidemment un acte de haute piété que de s'associer au geste des pèlerins. Il faut qu'un musulman soit bien pauvre pour ne pas sacrifier le mouton de l'Aïd ; encore préfère-t-il s'infliger des privations supplémentaires. Inutile de dire que les prix montent sur les souks pendant les semaines qui précèdent la fête.

Les deux thèses en présence ont été illustrées par deux hauts responsables lors du congrès constitutif de l'Union Nationale des Femmes d'Algérie qui s'est ouvert le 21 janvier à Alger. « La femme algérienne, déclare M. Bentoumi, a, par sa contribution effective à la lutte de libération nationale, gagné son droit de cité... Le rôle de la femme ne peut être discuté. » M. Khider n'a pas soutenu le contraire, on s'en doute, mais il a insisté sur le cadre islamique qui doit rester celui de la femme algérienne et s'est lancé dans une attaque assez lourde contre la femme européenne : « Le mode de vie des femmes européennes est incompatible avec nos traditions et notre culture... Nous ne pouvons vivre qu'avec la morale islamique... Les femmes européennes n'ont d'autres préoccupations que le twist et les étoiles d'Hollywood et ne connaissent même pas le nom du président de leur république (sic) ». (*Al-Chaab*, 22-1-63).

M. El Hachemi Tidjani, secrétaire général de l'Université, après avoir prononcé une conférence sur « Nos femmes et l'Islam », déclare dans une interview : « Ne confondons pas vêtement décent et mode de Paris ». Après avoir loué le général Franco qui a interdit le maillot « deux-pièces » sur les plages d'Espagne, il suggère « la création de plages séparées pour hommes et pour femmes ».

A ce combat défensif mené derrière les retranchements de la morale islamique, répondent des déclarations fort nettes de M. Boumaza et de M. Ben Bella. Le 16 mars, à l'occasion de la fin d'un stage de sténodactylos, le ministre du Travail déclare : « Il y a des hommes qui, au nom de l'Islam, déclarent qu'il est impossible de faire évoluer la femme dans la nation. Or, c'est complètement faux. Parler de socialisme c'est parler de la liberté de l'homme et la liberté de l'homme ne peut se concevoir sans celle de sa compagne ». Le chef du gouvernement ajoute, dans la même circonstance : « Il faut une fois pour toutes barrer le chemin aux faux doctrinaires de l'Islam, car il est faux de prétendre que les principes de l'Islam vont à l'encontre de l'évolution de la femme. Il ne saurait y avoir de marche en avant si la moitié de notre corps se trouve paralysé... J'appelle les sœurs à prendre leurs responsabilités et à ne pas compter sur leurs frères pour leur accorder la permission d'agir ». A Oran, le 13 mai, M. Ben Bella n'était pas moins net : « Nous voulons un Islam révolutionnaire et non l'Islam que nous avait laissé la domination coloniale. On a essayé de mettre la femme algérienne derrière un paravent pour l'empêcher de participer à la vie de l'Algérie... Ce n'est pas le port du voile qui fera respecter la femme, mais les sentiments purs que nous avons dans nos cœurs ».

Cette dernière phrase évoque un aspect corrélatif du problème : s'il est bon que la femme sorte librement et sans voile, encore faut-il qu'elle soit respectée. Or, trop d'hommes, qui se croient « évolués », gardent en fait une mentalité d'hommes de l'ancien temps, aux yeux desquels une femme qui se montrait était une femme qui ne se respectait pas et qu'on n'avait pas à respecter. Si l'on en croit maints témoignages (9), les jeunes filles se

(9) Voir notamment l'article de Abdallah MEHELLEL dans *Jeune Afrique* du 23.3.1964.

plaignent d'être constamment hélées et harcelées dans la rue par des groupes de garçons et se demandent « s'il ne vaudrait pas mieux remettre le voile ». « Etre femme en Algérie devient un calvaire, dit une autre, nous sommes houspillées par des voyous à longueur de journée... On nous suit à pied et en voiture... Nous n'admettons jamais que les hommes nous imposent leur loi, — la loi de la jungle ». (*El-Moudjahid*, n° 166).

Ces difficultés de l'émancipation féminine sont liées à une autre crise, celle de la jeunesse. Comme au lendemain de tout grand évènement qui a longuement perturbé la vie sociale (et la « guerre d'Algérie » a duré sept ans), beaucoup de jeunes sont désaxés. Articles de journaux, lettres de lecteurs incriminent longuement ces « blousons noirs » algériens et M. Ben Bella a menacé de les envoyer « dans des camps au Sahara où ils casseront des cailloux » (1.12.63). Chacun en rend responsables les idées hostiles à celles qui lui sont chères. Les conservateurs s'en donnent à cœur joie contre « cette racaille, vivant dans une léthargie de débauches » et qui n'est que « restes pourris et séquelles du colonialisme », qui ignore les prescriptions religieuses, joue et boit et, bien entendu, méprise la langue arabe (*El-Moudjahid*, n° 149, p. 11). Certains commentateurs s'élèvent à des considérations d'un niveau supérieur et évoquent le drame d'une « génération de transition », qui n'a pas encore réussi à trouver « une troisième voie entre la vie occidentale et la vie d'antan » (10).

*
* *

Nous ne saurions clore ce chapitre sur la culture algérienne sans parler du théâtre, qui suscite un intérêt considérable, aussi bien chez les intellectuels que dans le peuple.

Dans son interview aux *Temps Modernes*, M. Lacheraf affirmait : « Le théâtre est l'expression actuellement la plus consacrée de la littérature populaire orale, depuis un demi-siècle, surtout dans les villes ». Et il citait le grand précurseur, Rachid Ksantini, « auteur de plusieurs centaines de pièces, farces, satires », en langue parlée. C'était « un théâtre caustique à portée sociale ». Au lendemain de la seconde guerre mondiale, il y eut « un essai de théâtre arabe classique », « embourgeoisé », dit M. Lacheraf, avec Mahieddine Bachtarzi.

Le gouvernement de l'Algérie nouvelle s'est intéressé au théâtre. Une « direction générale des théâtres nationaux » a été créée au ministère de l'Education Nationale. Cinq théâtres avaient, en 1963, une activité continue : Alger, Oran, Constantine, Bône et Sidi-Bel-Abbès. Un décret du 8 janvier 1963 décide que « le théâtre algérien est un service public national » et crée « une troupe nationale dénommée théâtre national algérien (T.N.A.)... et un centre national du théâtre algérien (C.N.T.A.) qui a pour objet de définir l'orientation du théâtre, sa propagation au sein des masses... Ce centre gère à cet effet : une troupe nationale itinérante, des centres d'art dra-

(10) Article de Wahid REGGUI, « Défense des voyous », *Révolution Africaine*, n° 56.

matique, des centres d'art folklorique » (11). Il est question, en octobre, de construire un théâtre de 2 500 places à Alger dans le quartier de la Marine. Un stage d'art dramatique a eu lieu en août à Zéralda, pour former des animateurs destinés à encadrer les troupes qui foisonnent un peu partout.

M. Mustapha Kateb, directeur général des théâtres nationaux d'Algérie a exposé ses conceptions dans une interview accordée à *Dialogues* (Oct. Nov. 1963). Il considère l'expression dramatique comme « l'un des moyens pédagogiques qui permettent d'élever le niveau culturel des masses ». Il veut faire « une politique de loisirs actifs, à l'écart de la complaisance vulgaire comme de la sécheresse des pièces à thèse ». Ce sera « une expérience de théâtre réaliste révolutionnaire ».

Le « réalisme révolutionnaire » peut conduire à l'académisme, on l'a vu en U.R.S.S. On ne s'étonnera pas que le public algérien ait peu goûté *En attendant Godot*, interprété par la troupe marocaine, et le journal *Le Peuple* (26.4.) le loua d'avoir eu une « attitude saine » et d'avoir « refusé l'absurdité ». Mais c'est peut-être aussi une erreur, comme le souligne M. Lacheraf, que de lui jouer du Marivaux.

Que faut-il jouer ? « Il faut traduire Brecht, Lorca, Shakespeare » dit M. Lacheraf, et aussi reprendre « le répertoire des poètes populaires et le vieux fond des légendes et des épopées bon enfant, qui sont si émouvantes, avec toujours une pointe de truculente ironie ». Le programme du T.N.A., annonçait, au début d'octobre : *La vie est un songe* de Calderon, *l'Antigone*, *Les fusils de la mère Carrar* et *L'exception et la règle* de Brecht, *La Jacquerie* de Mérimée, *Roses rouges pour moi* de Sean O'Casey.

3. — Questions sociales

Notons d'abord en ce domaine, comme dans celui de l'éducation nationale, une réforme et une concentration administratives. Un décret du 18 septembre crée le ministère des Affaires Sociales qui regroupe les anciens ministères suivants : santé publique et population, affaires moudjahidines et victimes de la guerre, travail et affaires sociales.

La situation sanitaire est toujours difficile. Il y avait, avant l'indépendance (12) environ 2 780 médecins dont 1 767 médecins privés et 646 médecins militaires français, 650 pharmaciens et 457 dentistes. En juin 1963, les chiffres sont de 1 500 médecins environ, dont 500 médecins privés, 240 pharmaciens dont 70 Algériens et 147 dentistes dont 38 Algériens. L'aide étrangère, autre que française, consistait en 272 médecins, 6 pharmaciens, 50

(11) On voit que les gouvernements du Maghreb indépendant ne partagent pas l'aversion que les partis nationalistes nourrissent, sous la domination coloniale, à l'égard du folklore. Un arrêté du 2 décembre crée, en Algérie, un « groupe de cavalerie traditionnelle » du type *fantasia*, qui participera aux activités folkloriques. Au Maroc, le ministère du tourisme organise, chaque année, un festival folklorique.

(12) Chiffres empruntés au *Bulletin d'Information du Ministère de la Santé Publique et de la Population de la République Algérienne*, n° spécial, juillet-août 1963.

dentistes, 48 sage-femmes et 117 infirmières. Etaient attendus pour juillet : 150 médecins et 70 infirmières. C'est dans le domaine du personnel paramédical que la situation était la plus grave. 1 074 élèves boursiers étaient en cours de formation dans 20 écoles d'infirmiers, de sage-femmes, d'assistantes sociales etc. Les organisations internationales, O.M.S. et U.N.I.C.E.F. ont fourni une aide en conseillers techniques (25, permanents ou temporaires) et en argent : 271 000 dollars pour le programme de l'O.M.S. en 1963, 352 000 pour celui de 1964; 355 000 dollars de l'U.N.I.C.E.F. en 1963.

Les campagnes restent les plus démunies. Les jeunes médecins algériens éprouvent peu de goût pour le fonctionariat et préfèrent s'installer dans les villes. Aussi le gouvernement a-t-il pris le 7 novembre une ordonnance instituant un service civil obligatoire dans les professions médicales, paramédicales et pharmaceutiques. Ce service dure deux ans et se fait à plein temps. L'autorisation d'exercer n'est accordée qu'après qu'il a été accompli.

Un décret de la même date porte suppression de l'ordre des médecins, de l'ordre des chirurgiens-dentistes, de l'ordre des pharmaciens et de l'ordre des sage-femmes; les attributions de ces ordres seront exercées par le ministre des affaires sociales.

La notion de service civil n'est pas appliquée aux seuls médecins. Tous les étudiants algériens doivent, pendant les vacances d'été, se mettre à la disposition de l'Etat, qui les emploie dans les différents services publics.

Dans la vie syndicale, l'année a commencé par la mise au pas définitive de l'U.G.T.A. Le congrès de la centrale, qui s'est terminé le 20 janvier, a été envahi le dernier jour par une foule de militants du F.L.N. qui ont empêché les autres de parler et même d'entrer. Les dirigeants de l'U.G.T.A. quittèrent alors la salle et un bureau national fut élu « par acclamations » : sur ses 7 membres, 5 font partie du groupe favorable à une étroite collaboration entre la centrale et le Bureau Politique.

L'U.G.T.A. a entrepris un effort de formation syndicale. Un cycle de cours pour syndicalistes s'est ouvert en mai et, le 18 novembre, M. Ben Bella a inauguré le premier séminaire d'éducation syndicale. D'après *Le Peuple* (5-7), la centrale comptait au milieu de l'année : 15 unions régionales, près de 200 unions locales, 14 fédérations professionnelles et groupait 800 000 travailleurs. Une campagne de recrutement particulièrement intense a visé les ouvriers agricoles : en mai et juin, dans la Mitidja, plus de 20 000 auraient donné leur adhésion.

Bien que le gouvernement n'ait plus d'opposition à redouter de la part des dirigeants syndicalistes, du moins au sommet, le comportement des cadres ne s'aligne pas toujours sur sa politique. Les grèves, en particulier, si elles sont un instrument efficace dans la lutte révolutionnaire, deviennent suspectes aux yeux des responsables quand il s'agit désormais de gagner la bataille de la production. M. Boumaza, dans une conférence de presse le 3 juin, s'en est pris aux grèves qui, a-t-il dit, « ont des conséquences néfastes sur l'emploi et freinent le processus qui doit mener au plein emploi ». M. Ben Bella, le 18 novembre, devait être plus net encore : « Nous ne

tomberons pas dans l'ouvriérisme... Dans le domaine des nationalisations, nous ne voulons pas que le comité de telle ou telle entreprise, parce qu'il estime que son entreprise doit être nationalisée, fasse faire grève sur grève aux travailleurs afin que le gouvernement nationalise cette entreprise. Il faut que chaque nationalisation réponde à l'intérêt de notre économie ». Sans doute le gouvernement avait-il lui-même employé ce moyen quand il voulait provoquer une nationalisation qu'il avait décidée; il n'est pas toujours aisé d'arrêter un processus qu'on a soi-même déclenché.

Réorganiser l'inspection du travail a été, dans cet ordre d'idée, l'un des soucis du gouvernement. Un premier stage pour la formation de contrôleurs avait eu lieu en décembre 1962 à Kouba; un second eut lieu en mars et avril 1963. Pour la formation des inspecteurs, le stage a été organisé en France de novembre 1962 à juillet 1963. Huit directions départementales du travail et de la main d'œuvre fonctionnaient au 1^{er} août.

La grande affaire de l'année, dans le domaine social, a été naturellement l'institution — officielle et légale — du secteur socialiste. Les décrets du 22 mars ont défini l'organisation des comités d'autogestion. Le 15 mai débuta la « campagne nationale pour la réorganisation démocratique des organismes d'autogestion ». M. Ben Bella déclara à cette occasion : « Jusqu'ici il y a eu, par la force des choses, des comités de gestion nommés d'en haut; il y a eu aussi des comités factices que les travailleurs n'acceptent pas et qu'ils rejettent ». Et le chef du gouvernement lança un appel pour constituer les « Conseils communaux d'animation de l'autogestion », qui sont composés du président élu de chaque comité d'autogestion et d'un représentant des syndicats, un du parti, un de l'armée et un de la municipalité. Ces conseils auront pour tâche principale de regrouper les exploitations agricoles pour former des unités culturelles rentables. Mais nous n'insisterons pas sur ces problèmes de l'autogestion qui sont traités, avec plus de détail, dans la chronique économique.

Nul ne peut dire si l'expérience réussira ou non. Les plus optimistes ne pouvaient en tout cas espérer toucher au succès en 1963. L'année a été moins cruelle pour les humbles que la précédente puisque la guerre et les troubles qui l'ont suivie avaient pris fin, mais elle a amené, semble-t-il, une aggravation du chômage. La conséquence, ce fut l'accroissement du nombre des Algériens émigrant vers la France dans l'espoir d'y trouver du travail. En 1961 l'excédent des arrivées en France sur les départs avait été de 6 455; en 1962 de 25 149; en 1963, il a été de 48 962. Au 31 décembre 1962, il y avait en France 197 422 travailleurs algériens connus des services du travail et la population était évaluée à 425 000 personnes environ. Au 31 mars 1963, le chiffre des travailleurs s'élevait, selon la même source, à 202 746, le 30 juin à 213 230 et le 31 décembre à 220 518. Sur ce dernier nombre, on comptait 134 483 manœuvres, 64 893 ouvriers spécialisés, 19 585 ouvriers qualifiés, 512 agents de maîtrise et 1 645 employés. Les départements comptant les plus gros effectifs étaient : Seine, 69 337; Seine-et-Oise, 21 897; Moselle, 15 998; Rhône, 14 834; Bouches-du-Rhône, 13 120; Nord, 13 496. Tous les travailleurs n'étant pas recensés par les services du travail, il faut estimer que leur nom-

bre est supérieur à ceux qui précèdent. Dans une déclaration du 10 avril (13) l'ambassadeur d'Algérie en France estimait qu'il y avait près de 500 000 algériens en France, en comptant les familles.

Pendant la seconde moitié de l'année, l'exode s'est encore accru, au point que les deux gouvernements ont souhaité en limiter l'ampleur, celui de Paris pour des motifs sanitaires surtout (5 % des émigrants présentant des déficiences physiologiques ou médicales), celui d'Alger pour des raisons de prestige, non avouées (cet exode n'est évidemment pas une réclame pour la politique économique actuellement en cours) et pour éviter le départ d'une main-d'œuvre qualifiée.

Les autorités françaises auraient voulu organiser le contrôle sanitaire avant le départ, sur le territoire algérien, de façon à épargner aux refoulés un coûteux aller-retour, mais cette méthode s'est heurtée à des objections de principe assez attendus de la part d'un pays qui vient de conquérir sa « souveraineté ». Les autorités algériennes ont réglementé les départs par un décret du 29 mai. Les candidats à l'émigration doivent désormais obtenir un visa de l'Office national de la main-d'œuvre et il n'est délivré qu'à ceux qui n'ont pu trouver un emploi en Algérie un mois après leur inscription aux services de la main-d'œuvre. Enfin, pour que sa famille le rejoigne ou l'accompagne, le travailleur doit justifier d'un emploi et d'un logement dans le pays de destination.

Il devenait évident, à la fin de 1963, que le régime prévu par les accords d'Evian, celui de la liberté totale, exigerait à bref délai des adaptations. Mais il ne saurait être question d'apporter des restrictions trop sévères à l'émigration, encore moins de l'arrêter complètement. Les deux parties y trouvent leur intérêt : la France a besoin de main d'œuvre et l'Algérie a reçu à ce titre, en 1962, plus de 80 milliards d'anciens francs.

Il y a d'autres émigrés musulmans en France, ceux qui ont suivi l'exode des Européens d'Algérie, les « harkis ». Ils sont, avec leurs familles, au nombre de 70 000 environ. A la fin de 1963, ils avaient à peu près tous été reclassés, soit par la voie officielle, soit par l'initiative privée. L'Administration avait créé plus de 50 hameaux forestiers répartis dans la moitié Sud de la France, surtout dans le Massif Central, les Alpes et la Provence. Une vingtaine d'autres étaient en préparation. Il subsistait, en outre, un camp d'accueil et de transit à Rivesaltes (Pyrénées-Orientales), un de formation professionnelle à La Rye (Vienne) et un centre médico-social pour les inadaptés et les veuves à Bias (Lot-et-Garonne). Parmi les initiatives privées, de valeur inégale, on peut citer « l'Association des villages du renouveau », grâce à laquelle plusieurs familles ont repris l'élevage du mouton en Lozère et qui projetait de créer un centre pour la formation de bergers, dont la France manque.

La situation psychologique de ces musulmans français est difficile. Tenus en suspicion par leurs coreligionnaires, qui les considèrent comme des « traîtres », ils ne sont pas pour autant adoptés par les Français qui, sans

(13) *Al-Chaâb*, 10.4.1963.

faire preuve de malveillance, les laissent tout simplement à l'écart. La langue et la religion sont des obstacles. Le premier n'a rien d'insurmontable, au moins pour les jeunes. Le second est plus grave car la communauté islamique, l'*Oumma*, a toujours confondu liens religieux et liens politiques. Et puis, il y a le mal du pays. Aussi, beaucoup conservent-ils précieusement dans leur porte-feuilles la carte d'identité algérienne à côté de la carte d'identité nationale qui leur a été délivrée en France, avec l'espoir que peut-être un jour, elle leur permettrait de revoir la terre natale. Les difficultés de cette intégration limitée (14) donnent à penser sur les chances de l'intégration de 9 millions d'Algériens à laquelle rêvaient tant d'officiers français.

En Algérie, le grand problème social reste le chômage, que l'émigration ne peut évidemment résoudre que très partiellement. D'après une conférence du ministre de l'intérieur, tenue à Oran le 26 février 1963, 430 000 chômeurs étaient employés sur les chantiers de chômage. D'autres formules étaient à l'étude à la fin de l'année. Le 27 novembre s'est ouvert un « colloque national sur le travail volontaire ». Il avait pour but d'étudier l'ouverture du chantier de travail volontaire de l'Oued Fodda, qui doit, en quatre ans, remettre en valeur tous les bassins versants du barrage de l'Oued Fodda, soit près de 60 000 ha. Il est destiné aux jeunes qui, accueillis en quatre cycles de 10 000, s'engageront à effectuer des périodes de dix mois. Ils seront en outre alphabétisés, recevront une formation professionnelle et une formation politique.

Nous terminerons sur un événement qui s'est déroulé au début de l'année, parce qu'il représente un de ces festivals du signe pour lesquels l'esprit arabe a un goût particulièrement développé (cf. les études de Jacques Berque) et que les dirigeants prodiguent à leurs peuples. Le 16 février, à Alger, M. Ben Bella a présidé « l'opération petits-cireurs ». En présence des plus hautes autorités, les « yaouleds » ont brisé leurs boîtes et se sont dirigés en cortège, le chef du gouvernement en tête, vers des centres de formation professionnelle. La même opération eut lieu à Constantine le 25 avril, à Bône le 24 mai. Il s'agissait, dirent les journaux, de « mettre fin à une image de l'ère coloniale », d'« effacer la caricature colonialiste et le folklore pour touristes ». Nous sommes bien ici dans le domaine des images et des signes. Produire le signe pour provoquer la chose signifiée, cela ressemble à de la magie sympathique. Mais la psychologie des peuples sud-méditerranéens confère à cette magie un caractère, au fond, rationnel. Si la magie réussit, ce ne sera plus de la magie.....

André ADAM

(14) Cf. l'article de Paul LEBoulleux dans *Etudes*, janvier 1964.

II. — MAROC

1. — *L'Enseignement*

Les effectifs scolaires globaux, pour les trois ordres d'enseignement et tous les types d'écoles : publiques, privées ou étrangères, et quelle que soit la nationalité des élèves, s'élevaient le 10 novembre 1963 à 1 222 328.

Sur ce chiffre, il faut compter 37 742 élèves à la Mission Universitaire et Culturelle française (1^{er} et 2^e degrés); 11 869 dans l'enseignement privé de type français; 43 866 dans l'enseignement privé musulman; 13 525 à Ittihad-Maroc (Alliance Israélite Universelle). Le reste relève du ministère marocain de l'Education Nationale, sauf quelques écoles supérieures qui dépendent de divers ministères (Ecole de Statistique, Ecole d'Agriculture, Ecole d'Administration, etc.).

La M.U.C.F. avait 26 604 élèves dans le 1^{er} degré, répartis dans 90 établissements et 681 classes, et 11 138 dans le 2^e degré, répartis dans 8 lycées et 342 classes. Casablanca compte à elle seule 9 644 élèves du primaire et 4 249 du secondaire. La répartition par nationalité est : dans le primaire, 12 925 français, 9 120 marocains, 4 559 étrangers; dans le secondaire, 5 577 français, 4 146 marocains, 1 415 étrangers, soit au total, respectivement : 18 502 français, 13 266 marocains et 5 974 étrangers.

Le nombre des élèves de nationalité française, — qui ne sont pas tous à la M.U.C.F., puisque le ministère a gardé certains établissements de type français et que l'enseignement supérieur relève de lui, — a régulièrement diminué depuis 1957 : il était à cette date de 62 262, pour atteindre 31 085 en 1962 et 29 645 en 1963. La courbe suit naturellement celle de la population française dans son ensemble.

L'enseignement privé de type français est, en grande majorité, confessionnel et plus précisément catholique. Il compte, dans le 1^{er} degré : 9 500 élèves dont 2 967 français, et dans le 2^e degré : 2 369 dont 1 482 français. Les établissements sont au nombre de 33, avec 173 religieux enseignants de nationalité française.

L'enseignement privé musulman groupe, dans 119 établissements, 34 418 élèves du primaire et 9 448 du secondaire.

L'enseignement israélite, Ittihad-Maroc, pour 53 établissements, scolarise 10 387 et 3 138 élèves dans chaque degré. Il y a 83 français dans le personnel enseignant, dont 62 titulaires intégrés dans le cadre métropolitain et détachés à l'A.I.U.

Le personnel enseignant français du secteur public avait, en novembre 1963, un effectif de 8 452, dont 6 603 au ministère marocain et 1 849 à la M.U.C.F. Celle-ci comptait 65 agrégés et le ministère 107. Le recrutement de ce personnel ne posait jusqu'ici pas de problème : le nombre des candidatures dépassait nettement celui des postes offerts.

L'Enseignement public du premier degré se répartit en plusieurs catégories :

— enseignement moderne de type marocain	980 318 élèves
dont : 265 675 filles	
714 643 garçons	
— enseignement moderne de type français	14 744 élèves
dont : 7 096 garçons	
7 648 filles	
— enseignement originel (en arabe seulement)	19 766 élèves
dont : 3 827 filles	
15 939 garçons.	

Le total des jeunes Marocains musulmans scolarisés dans l'enseignement public du 1^{er} degré est de 985 581; dans le public et le privé réunis, de 1 027 134. On remarquera le décalage considérable qui persiste entre la scolarisation des filles et celle des garçons.

Le personnel enseignant du 1^{er} degré, public moderne, compte un effectif total de 24 835 dont 4 785 femmes seulement. Les Marocains sont au nombre de 21 781 musulmans (dont 2 890 femmes) et 624 israélites; les ressortissants de pays arabes 121 (dont 113 Algériens), les Français : 2 256 (dont 1 608 femmes); les Espagnols 28; les autres étrangers 25. Il y a 18 660 instituteurs dont 5 910 titulaires, 6 445 stagiaires et 6 525 suppléants; et 6 022 moniteurs dont 4 345 suppléants.

L'enseignement public du second degré se divise en enseignement moderne (bilingue) et enseignement originel (arabe). Le premier compte 91 651 élèves dont 69 737 garçons et 21 914 filles; le second 14 913, dont 13 669 garçons et 1 244 filles. Ce dernier se réduit presque au 1^{er} cycle; le 2^e cycle n'a que 2 722 élèves dont 110 filles; encore, sur ce nombre, 2 119 sont-ils en 4^e année (1^{re} année du 2^e cycle).

L'enseignement moderne comprend : un enseignement moyen de type marocain, un enseignement long de type marocain et un enseignement de type français court et long.

L'enseignement moyen de type marocain (3 années) qui totalise 28 736 élèves dont 5 471 filles et 1 255 étrangers, comporte : un enseignement général (15 566 dont 2 646 filles) et un enseignement technique : commercial (2 755 dont 1 599 filles), industriel (7 826 tous garçons), agricole (1 363 tous garçons), et ménager (1 226 filles).

L'enseignement long de type marocain réunit 26 026 élèves dont 4 101 filles seulement (les étrangers n'y sont que 184) dans le 1^{er} cycle et 6 065 dans le second (41 étrangers) dont 822 filles. Le second cycle se répartit en : lettres originelles (347 pour les trois années), lettres modernes (2 561), sciences expérimentales (1 296), sciences mathématiques (644), sciences économiques (128), technique commerciale (724) et technique industrielle (365). On remarquera la faiblesse des effectifs dans l'enseignement technique.

L'enseignement de type français (1) comporte un enseignement court (1 065 élèves dont 479 étrangers et 681 filles), un premier cycle long (de la

(1) Rappelons que, lors du partage des établissements d'enseignement secondaire entre le Ministère et la Mission Française, certains lycées « européens » sont allés au

6^e à la 3^e incluse) classique (2 080 élèves dont 1 623 étrangers et 1 907 filles) et moderne (5 949 dont 2 459 étrangers et 3 407 filles), et un deuxième cycle comptant 2 328 élèves dont 1 352 étrangers et 1 715 filles (561 dans les classes terminales).

Ajoutons enfin les « classes d'observation » récemment constituées, qui groupent 16 792 élèves dont 3 177 filles.

L'enseignement supérieur se compose de deux universités, l'une moderne, l'université Mohammed V, installée à Rabat avec quelques annexes à Casablanca et à Fès; l'autre traditionnelle, l'Université Qaraouiya (des Kairouanais) qui se divise en trois établissements, l'un à Fès, le second à Marrakech (Ben Youssef), le troisième à Tétouan. Il faut y ajouter diverses écoles, dépendant de l'Education Nationale ou d'autres ministères; les classes d'enseignement supérieur dépendant de la M.U.C.F.; et l'Ecole des Etudes Sociales de Tétouan, dépendant de l'Université de Grenade.

Le total des étudiants s'élève, au début de l'année scolaire 1963-64, à 7 988 dont 1 536 étrangers. Les marocaines sont au nombre de 721. Il faut, pour apprécier exactement ces chiffres, procéder à trois observations. La première est qu'il y a un certain nombre d'étudiants qui figurent sous plusieurs rubriques: ainsi, les élèves de plusieurs instituts sont inscrits en même temps dans une faculté. La seconde est que tous les enseignements qui figurent dans cette statistique ne relèvent pas du « supérieur » à proprement parler: ainsi, la capacité en droit qui compte plus d'inscrits que la licence. La troisième est que tous les étudiants ne sont pas titulaires du baccalauréat: certains ont été admis après un « concours » ou un « examen d'entrée » dont le niveau est variable selon les écoles.

L'Université Mohammed V et les établissements relevant du ministère de l'Education Nationale comptent 7 310 étudiants dont 1 267 étrangers et 785 filles marocaines. Voici l'effectif des principaux établissements:

- Faculté des Sciences: 672 dont 354 étrangers;
- Faculté des Lettres: 1 836 dont 1 075 préparent la licence; sur ce nombre, 360 (dont 322 étrangers) préparent la licence « homologuée » par l'université française, 184 la licence marocaine en langue française (dont 117 en propédeutique) et le reste la licence marocaine en langue arabe (propédeutique 314, lettres 82, philosophie 19, histoire 72, géographie 23).
- Faculté de Médecine: 292 dont 182 en 1^{re} année, 77 en 2^e année, 33 en 5^e année (2);
- Faculté des Sciences juridiques, Economiques et Sociales: 1 762 préparant la capacité, 1 416 la licence. La licence en français a 804 candidats:

Ministère (ainsi, à Rabat et à Casablanca, les lycées de jeunes filles) et que, par la convention culturelle, le gouvernement marocain s'est engagé à assurer dans ces établissements, qui comptent beaucoup de jeunes Français, un enseignement conforme aux programmes français.

(2) Une école pratique comprenant essentiellement un enseignement hospitalier pour la dernière année, avait été fondée d'abord; ce n'est qu'ensuite qu'on a créé une faculté complète, en commençant par la 1^{re} année.

118 pour les sciences juridiques, 317 pour les sciences économiques, 369 pour les sciences politiques; pour la licence en arabe, ces chiffres sont de 412 pour les premières, de 200 pour les dernières (science économique ne se fait qu'en français);

— Institut de sociologie : 99 dont 17 en section française et 82 en section arabe;

— Ecole Mohammadia d'Ingénieurs (3) : 226 dont 87 en 1^{re} année et 34 en 4^e année (il y a 3 Marocaines en 1^{re} année);

— Ecole Normale Supérieure : 505 titulaires du Baccalauréat, dont 147 jeunes Marocaines, et 104 admis au concours. La plupart sont inscrits dans les Facultés.

Les établissements dépendant d'autres ministères que celui de l'Éducation sont les suivants :

— Ecole Marocaine d'Administration : 130 élèves dont 24 titulaires du baccalauréat et 106 admis au concours. La section française compte 63 élèves dont 5 jeunes filles, la section arabe 67 dont 5 jeunes filles (les études durent trois ans);

— Centre de Formation d'Ingénieurs des Travaux Statistiques : 101 dont 60 étrangers (trois ans d'études);

— Ecole Nationale d'Agriculture de Meknès : 72 dont 6 bacheliers, 7 jeunes filles, 21 étrangers (3 ans);

— Ecole des Mines : 53 dont 20 titulaires du baccalauréat 1^{re} partie (délivre après trois ans un diplôme de technicien supérieur des Mines).

Les classes supérieures de la M.U.C.F. comptent 322 élèves dont 103 marocains et 24 marocaines. Le plus gros effectif est constitué par les classes de lettres supérieures : 136, et de mathématiques supérieures : 65.

L'Université Qaraouiyyine comprend :

— la Faculté Ech-Charia de Fès : 194 titulaires de l'examen de fin d'études secondaires de l'enseignement originel et 106 auditeurs libres;

— la Faculté Ben Youssef de Marrakech : 117 étudiants;

— la Faculté Ouçoul ed-Dine de Tétouan : 9 étudiants et 27 auditeurs libres.

Le total s'élève à 453 dont 17 jeunes filles.

Enfin, l'Ecole des Etudes Sociales de Tétouan, rattachée à l'Université de Grenade, compte 241 élèves, dont 119 titulaires du baccalauréat espagnol et 122 auditeurs libres. Elle semble faire pendant à l'Institut de Sociologie de Rabat, à l'usage des étudiants de formation espagnole.

On remarquera que les effectifs de cet enseignement supérieur traditionnel sont très « dégonflés » par rapport à ceux que nous indiquions, très approximativement, l'an dernier : 10 000 environ. C'est que la vieille université des Kairouanais a subi dans l'intervalle une profonde réforme, la plus

(3) Il ne semble pas que la transformation de cette école en « Faculté Technique », qui avait été annoncée et dont nous avons fait état dans l'Annuaire 1962, ait encore pris effet.

radicale sans doute de sa longue histoire, par le Dahir du 12 Ramadan 1382/6 février 1963 (B.O. du 22 février). L'article 1 définit ainsi la double tâche de l'institution : « ① assurer la formation des spécialistes des disciplines islamiques et de langue arabe; ② promouvoir la recherche scientifique dans le domaine du chrâa et de la langue arabe ». L'université se compose de trois facultés : la faculté Ech-Charia, qui a pour objet l'étude du « droit islamique et des disciplines connexes »; la faculté des Etudes arabes, dont le siège est à Marrakech (c'est l'ancienne médersa Ben Youssef) spécialisée « dans le domaine de la philologie et de la linguistique de la langue arabe et des langues sémitiques »; la faculté Ouçoul ed-Dine, dont le siège est à Tétouan, spécialisée « dans le domaine de l'histoire des religions et des disciplines connexes ». Cette dernière faculté est dite « de théologie » dans un autre article : « l'histoire des religions » n'est qu'une branche particulière et assez tardive de la théologie; la théologie traditionnelle, aussi bien dans le christianisme que dans l'islam, s'est longtemps assez peu souciée de l'histoire des autres religions. Quant à l'expression arabe *ouçoul ed-dine*, elle signifie « les racines, les sources de la foi » et cela ne s'entendait depuis toujours que des sources de la religion musulmane. Faut-il voir dans ces nuances de vocabulaire un souci d'élargir et de rénover l'enseignement traditionnel ou le simple flottement d'un rédacteur peu précis ? Il faut attendre les textes d'application pour le savoir.

Le dahir énumère ensuite les diplômes conférés par l'université : l'*ijâza* supérieure ou licence; le *takhsis* ou diplôme d'études supérieures; l'*alimia* de l'université ou doctorat d'université; l'*alimia* de *charia* ou de langue arabe ou de *ouçoul ed-dine*, qui est un doctorat d'Etat. Les autres articles précisent le statut administratif de l'université, le rôle du recteur et des doyens (nommés) et la composition du conseil de l'université (où figurent deux représentants des étudiants). Le 2 février, un nouveau recteur (4) était nommé, M. Abdesselem El-Fassi, ancien élève de Qaraouiyyine, homme de double culture et qui occupa naguère de hautes fonctions dans l'instruction publique.

Le premier objectif de la réforme est de débarrasser la vieille université de tout ce qui n'est pas enseignement supérieur proprement dit et qui l'encombrait jusqu'ici en gonflant les effectifs d'« étudiants » d'un niveau très bas : ceux-ci ont désormais leur place dans le second degré, enseignement dit « originel ». Le second paraît être de réaliser, par la création de trois facultés distinctes, la séparation des disciplines jusqu'ici confondues dans les traditions de l'antique mosquée : théologie, droit et lettres. Le troisième est, à coup sûr, d'intégrer et de relever, quant au niveau, les établissements de Marrakech et de Tétouan. Quant au quatrième, que nous conjecturons à nos risques et périls, puisqu'il ne saurait être proclamé, ne serait-il pas de dissocier, par la dispersion de l'université entre trois

(4) Jusqu'ici il y avait un « recteur des universités marocaines », qui coiffait l'université moderne (Mohammed V) et Qaraouiyyine. Chacune des deux universités a désormais son recteur.

villes éloignées, une masse de *tolba* (5) dont la réputation frondeuse est ancienne et bien établie et que leur formation archaïque rendait de plus en plus difficiles à intégrer dans une société en pleine modernisation, ce qui accroissait les risques d'explosion ?

Le dégonflement des effectifs à la rentrée de 1963 (encore beaucoup ne sont-ils qu'auditeurs libres et ne pourront prétendre à l'*ijāza*) indique assez la gravité de la réforme entreprise. Elle est de nature, il faut le reconnaître, — si elle peut être poursuivie jusqu'au bout — à rendre à la vieille université (« la plus ancienne du monde », affirme le préambule du dahir) quelque chose de son antique prestige, dont le délabrement ne date pas du Protectorat. Mais quelle sera la réaction des étudiants, — et celle des professeurs ? Le modeste *tendim* de 1933 avait provoqué une violente agitation et d'interminables grèves : qu'en sera-t-il avec cette « révolution », qui secoue jusqu'en ses fondements la vénérable institution ? (6). Dans sa conférence de presse du 17 juillet, le ministre de l'Education Nationale, présentant le programme de la future année scolaire, déclarait à propos de l'enseignement supérieur : « Il sera procédé au regroupement de l'université Mohammed V à Rabat et de l'université Qaraouiyyine à Fès ». Faut-il interpréter ces paroles comme un recul de l'administration devant les protestations que les Fassis n'auront pas manqué d'élever contre l'exil des deux tiers de leur vieille université ? (7). En fait, il ne semble pas que le regroupement ait eu lieu ni pour l'une ni pour l'autre université. Il y a même, depuis octobre, une section pour la capacité en droit à Marrakech.

*
**

Aux chiffres que nous avons donnés précédemment, il faut bien entendu ajouter, pour avoir une idée du nombre de jeunes Marocains qui reçoivent une formation supérieure, tous ceux qui étudient hors de leur pays. Il est difficile d'en faire une évaluation complète. Du moins connaît-on exactement les boursiers : ils sont 1 382 au Maroc et 1 504 à l'étranger, dont 1 102 en France. Voici leur répartition dans les autres pays :

— Espagne	216	— Suisse	11
— Allemagne de l'Ouest	42	— U.R.S.S.	11
— Allemagne de l'Est	10	— Yougoslavie	16
— Grande-Bretagne ..	17	— Syrie	12
— Belgique	4	— Etats-Unis	36
— Italie	27		

(5) Pluriel de *tāleb*, « celui qui quête » la science, nom donné traditionnellement aux étudiants de Qaraouiyyine et, dans les campagnes marocaines, surtout berbères, au *fqih* qui apprend le Coran aux enfants et sert d'écrivain public.

(6) Ne jouons pas les prophètes à bon compte : au moment où nous écrivons ces lignes — printemps de 1964 — les étudiants de Qaraouiyyine sont en grève et se sont barricadés dans l'université.

(7) Le ministre annonçait également la création à Fès d'un « conseil de la Fetoua ». Le mot *fetoua* désigne une consultation théologico-juridique donnée par un ou plusieurs oulémas. Il faut comprendre, semble-t-il, que cet usage sera désormais institutionnalisé et réglementé.

Sur les 1 102 boursiers de France, 841 bénéficient d'une bourse du gouvernement français, 284 au titre de la coopération universitaire et 557 au titre de la coopération technique, les 261 autres ont une bourse de leur gouvernement. Les bourses attribuées par le Ministère marocain de l'Éducation Nationale s'élèvent à 1 754 dont 1 223 au Maroc et le reste à l'étranger. Le nombre des non-boursiers étudiant à l'étranger est évalué à une centaine environ.

Le décompte par discipline de tous les boursiers au Maroc et à l'étranger est le suivant :

— Faculté des Lettres et enseignement	84
— Faculté de Droit	651
— Faculté des Sciences	267
— Faculté de Médecine	448
— Faculté de Pharmacie	142
— Chirurgie dentaire	43
— Technique industrielle	648
— Technique commerciale	206
— Technique agricole	162
— Technique artistique	51
— Classes préparatoires aux grandes écoles	105
— Divers	79
	2 886
TOTAL	2 886

Si l'on récapitule l'ensemble des étudiants marocains au Maroc et à l'étranger, boursiers et non-boursiers, on obtient un chiffre voisin de 8 400 (8 274 plus une centaine de non-boursiers à l'étranger).

*
**

Si l'on tente de regrouper tous les élèves de nationalité marocaine, appartenant aux trois ordres d'enseignement, et quels que soient les établissements où ils étudient, on parvient au total de 1 132 977, soit 92 042 de plus qu'en 1962 (1 040 935). Le rythme d'accroissement a été à peu près le même depuis 1957 (544 378) sauf entre 1960 (823 008) et 1961 (963 868) où il dépassa 140 000.

L'immense effort entrepris pour scolariser la totalité des enfants marocains a enfin porté ses fruits. 1963 sera une grande année pour le Maroc : pour la première fois dans son histoire tous les enfants âgés de 7 ans peuvent trouver place dans une école. Il est donc possible à l'État de décréter l'obligation de l'enseignement. C'est l'objet du Dahir du 25 Joumada II 1383/13 novembre 1963, dont l'article premier décide : « L'enseignement est obligatoire pour les enfants marocains des deux sexes depuis l'année où ils atteignent l'âge de sept ans jusqu'à treize ans révolus ». Ajoutons que l'obligation n'entrera pas en vigueur du premier coup dans tout le royaume; le ministre de l'éducation nationale l'appliquera par arrêté aux différentes régions au fur et à mesure que l'équipement scolaire de chacune le rendra

possible. Du coup, l'effort devient trop lourd pour que l'Etat continue à en supporter tout le poids et les collectivités locales, provinces et communes, devront participer à la construction des écoles (conférence de presse déjà citée).

*
**

L'œuvre accomplie dans l'éducation nationale depuis l'indépendance était trop vaste, trop hâtive parfois, pour que le besoin d'ajustements ou de révisions ne se fasse pas sentir à la longue. La scolarisation massive dans le premier degré, avec sa double rançon : classes à mi-temps et personnel inégalement qualifié, l'arabisation aussi, dans la mesure où elle réduisit fortement la part du français dans le primaire alors que celle-ci demeurait prégnante dans le secondaire, ont amené inévitablement une baisse de niveau alarmante dans l'enseignement du second degré. Depuis plusieurs années, des professeurs de sciences notamment se plaignaient que leurs élèves n'eussent pas une connaissance suffisante du français et qu'ils dussent consacrer une partie du cours à des leçons de langage. La dernière classe du premier degré, le cours moyen 2^e année, comprenait d'ailleurs, en novembre 1963, 39 % d'enfants qui doublaient ou redoublaient.

C'est pour relever, semble-t-il, le niveau du secondaire que le ministère de l'éducation nationale a pris, au cours de l'année, plusieurs mesures importantes bien qu'elles restent partielles et n'entraînent pas une refonte du système.

La première a consisté à ajouter au cycle du second degré une septième année, dite classe d'observation, qui prend place avant la 1^{re} année. C'est la résurrection, sous un autre nom, de la classe dite de 6^e préparatoire, qui existait jadis dans les collèges franco-musulmans. La mesure est entrée en vigueur en octobre 1963. Les meilleurs élèves, soit un tiers environ, ont pu cependant entrer directement en 1^{re} année, dont ils constituent, en 63-64, tout l'effectif avec les redoublants.

En second lieu, deux arrêtés du 7 mai 1963 (B.O. du 24 mai) ont modifié les conditions d'entrée dans l'enseignement du second degré. Auparavant, le « certificat d'études primaires musulmanes » servait à la fois de couronnement aux études du premier degré et de billet d'entrée dans le second. Il existe désormais deux examens distincts : un « certificat de fin d'études primaires » et un « examen d'admission dans l'enseignement du 2^e degré », le premier ne conférant pas le droit de passer en 1^{re} année secondaire, mais étant délivré automatiquement aux candidats qui subissent avec succès le second. Les épreuves du « certificat » ont lieu après celles de l'« examen », s'y présentant seuls ceux qui n'ont pas réussi à ce dernier.

Le certificat de fin d'études primaires, pour lequel il n'y a qu'une session par an, comporte sept épreuves écrites : voyellation et question, calcul, rédaction (qui sert en même temps d'épreuve d'écriture), langue étrangère, enseignement religieux, histoire-géographie — connaissances visuelles et une épreuve orale : Coran (ou Thora pour les candidats israélites). L'article 11 porte : « Des instructions du ministre de l'Education Nationale préciseront

la nature de chaque épreuve et la langue qui sera utilisée pour chacune d'elles ».

L'examen d'admission dans le 2^e degré est ouvert aux enfants âgés de 11 ans au moins, 15 ans au plus, au 31 décembre de l'année, à condition qu'ils n'aient pas passé plus de sept ans dans l'enseignement du 1^{er} degré, ce qui interdit l'examen à ceux qui ont redoublé plus de deux années sur cinq. L'originalité de l'examen consiste en ce que, selon les termes de l'arrêté, « la présentation et la correction des épreuves seront normalisées », c'est-à-dire que les enfants seront jugés sur un certain nombre de « tests ». Quatre épreuves sont prévues : trois « de connaissances portant sur le programme du cycle de l'enseignement primaire » ; une épreuve de langue arabe, une de langue étrangère, une de calcul, et une « épreuve d'intelligence générale ».

L'arrêté comprend deux articles qui semblent d'une particulière importance : « Art. 12. Le ministre de l'Education Nationale, sur le vu des notes obtenues par les candidats pour l'ensemble des épreuves, fixe chaque année : 1) la limite au-dessus de laquelle les candidats sont déclarés automatiquement admis ; 2) les limites entre lesquelles on doit tenir compte des éléments d'appréciation fournis par le dossier de candidature ». Selon l'article 13, l'admission et l'affectation à un établissement déterminé sont prononcées par une commission d'admission et d'orientation dont les décisions sont irrévocables. Ces mesures permettent évidemment au ministre de doser l'admission non seulement en fonction du niveau mais aussi en fonction des places disponibles et d'orienter de façon autoritaire les élèves vers l'enseignement général ou vers l'enseignement technique, d'après le double critère de leurs aptitudes et des besoins du pays.

Un arrêté portant la même date que les deux précédents substitue à l'ancien « certificat d'études secondaires musulmanes », qui datait du Protectorat, un « certificat d'enseignement secondaire » qui confère les mêmes droits. Il sanctionne « la fin des études de l'enseignement du second degré moyen général et, éventuellement, celle des études du 1^{er} cycle de l'enseignement du second degré long » mais il ne confère pas le droit d'entrer dans le 2^e cycle de ce dernier. L'écrit comporte six épreuves dont deux d'arabe et une de langue étrangère, français ou espagnol ; l'oral, deux épreuves, une interrogation sur les disciplines islamiques et une sur la langue étrangère choisie à l'écrit. Une épreuve facultative peut porter sur une autre langue étrangère vivante. Pour les élèves issus de l'enseignement dit « originel », l'épreuve écrite de langue étrangère est remplacée par une épreuve écrite portant sur les disciplines islamiques et l'épreuve orale doit porter sur le français ou l'espagnol. Là encore, « des instructions du ministre de l'éducation nationale préciseront la nature de chaque épreuve et la langue qui sera utilisée pour chacune d'elles ». Cette formule réserve sans doute la possibilité de substituer la langue arabe à la langue française, à mesure que le permettront les progrès dans l'arabisation de l'enseignement.

L'examen d'entrée dans le second degré, qui eut lieu pour la première fois le 10 juin, fut assez mal inauguré. Des fuites avaient permis à certains

candidats de connaître à l'avance les sujets. L'examen dut être annulé et recommencé le 17 juin. Les coupables furent découverts : trois employés de l'Ecole du Livre, qui avait imprimé les sujets, et un fonctionnaire du bureau des examens.

Le baccalauréat marocain, créé en décembre 1962, a tenu en juin 1963 sa première session : 1 050 candidats environ y étaient inscrits. Le total des candidats aux baccalauréats de type français et de type marocain s'élevait à plus de 6 000.

*
**

Parmi les événements importants de l'année, signalons encore le dahir du 25 juin (B.O. du 5 juillet), qui crée un « haut-commissariat à la formation professionnelle », poste auquel fut nommé le 31 juillet M. Mohammed Tadli.

Le besoin se faisait sentir depuis longtemps de coordonner l'action relative à la formation professionnelle, divisée entre le ministère de l'éducation nationale (enseignement technique), le ministère du travail et divers ministères techniques. L'expérience avait été tentée d'un sous-secrétariat d'Etat, mais celui-ci, subordonné au ministère de l'éducation nationale, ne disposait pas de l'autorité suffisante vis-à-vis des autres ministères. Le haut-commissaire, sans doute, n'est pas un ministre, mais il est rattaché directement au président du conseil et peut, à ce titre, présenter à ce dernier un « plan d'action ». L'article 4 prévoit en particulier qu'il « présentera tous projets qu'il aura établis d'un commun accord avec le ministre de l'éducation nationale en vue d'harmoniser les plans en matière d'enseignement général avec ceux relatifs à la formation professionnelle ». Ses pouvoirs ne restent pas théoriques puisqu'« il vise les projets de budgets de formation professionnelle préparés par les différents ministères » (Art. 6). Enfin, il est assisté d'un organisme consultatif : le comité d'études de la formation professionnelle, qui comprend notamment les chefs des services de la formation professionnelle de tous les ministères.

*
**

Dans sa conférence de presse du 17 juillet, le Dr Youssef ben Abbès, ministre de l'éducation nationale, a annoncé la nationalisation de l'enseignement secondaire privé musulman, à compter du 1^{er} octobre. Les professeurs munis des titres voulus sont intégrés dans les cadres de l'éducation nationale. Quant à l'enseignement primaire privé, il devait être « réorganisé de façon systématique, pour le mettre au même niveau que l'enseignement public, et aussi pour le contrôler et éviter sa commercialisation ».

Le ministre annonçait également une « réorganisation de l'enseignement supérieur ». La mission de cet enseignement doit être la formation des cadres : « Les facultés, au sens traditionnel du mot, seront spécialisées dans la formation d'un cadre supérieur défini », par exemple, pour la faculté des lettres, la formation de professeurs en disciplines littéraires, en relation avec l'Ecole normale supérieure.

Quant aux étudiants, leur assiduité devait être « sévèrement contrôlée, la présence aux cours et aux travaux pratiques étant obligatoire ». Il ne semble pas que ces décisions de principe aient reçu, dès la rentrée, une application concrète.

Puisque nous abordons le chapitre des étudiants, notons une mesure législative qui les concerne : le dahir du 11 juin sur les associations d'étudiants (B.O. du 21 juin). Il précise notamment que ces associations « ne peuvent se constituer qu'entre étudiants », étant étudiants au sens de ce dahir « toutes personnes régulièrement inscrites à une faculté ou à tout autre établissement d'enseignement supérieur ». Il s'agit surtout d'empêcher l'embrigadement, dans ces associations, des élèves des lycées, qui, aux yeux du gouvernement, n'y ont pas leur place : l'agitation estudiantine est préjudiciable à la discipline des lycées et l'ardeur juvénile des étudiants n'a pas besoin du renfort d'une ardeur encore plus juvénile. Les deux associations d'étudiants protestèrent contre ce dahir.

La politisation des associations d'étudiants n'est pas un phénomène propre à l'Afrique du Nord. Dans les pays à parti unique, elles ne peuvent s'exprimer que dans la ligne du parti; dans ceux où subsiste le pluralisme politique, elles sont généralement dans l'opposition : c'est le cas au Maroc. Il n'y avait naguère qu'une seule association : l'Union Nationale des Etudiants Marocains, très liée au parti de l'Istiqlal. Après la rupture de ce parti, la majorité de l'U.N.E.M. rallia l'U.N.F.P. et la minorité finit par former une autre association : l'U.G.E.M., liée, comme le syndicat U.G.T.M., au parti de M. Allal el-Fassi. Sans doute, les deux partis, après s'être violemment combattus, se trouvent-ils maintenant réunis dans une commune opposition au gouvernement actuel, mais leurs idéologies restent assez éloignées.

L'U.N.E.M. tint son congrès à Casablanca du 30 juillet au 2 août. Les motions votées prenaient violemment à partie le « régime actuel », dont l'abolition était considérée comme « la condition préalable pour sortir le pays de la crise ouverte ou latente dans laquelle il ne cesse de se débattre depuis l'indépendance ». La chute du gouvernement était proposée comme l'objectif que « les organisations populaires révolutionnaires » se doivent d'atteindre. Dans une conférence de presse, le 5 août, le nouveau président, M. Hamid Berrada, dénonça le « pseudo-régime de liberté » du pays et dénonça la trentaine d'arrestations qui, selon lui, avaient été opérées à la veille du congrès parmi les responsables de l'U.N.E.M. Il fit part de son intention de saisir l'Union Internationale des Etudiants et la Croix-Rouge et termina en appelant à l'unité les étudiants de l'Istiqlal et en réaffirmant son appui à l'U.N.F.P.

M. Berrada fut arrêté le lendemain. Le 15, on apprit qu'il avait été libéré après quatre jours de détention, aucune inculpation n'étant retenue contre lui. A la fin du même mois, le secrétariat de l'U.N.E.M. fit part de l'enlèvement de son président. On apprit officiellement le 28 qu'il avait été arrêté et déféré à la justice en raison des déclarations qu'il avait faites le 27 devant la conférence des étudiants du Maghreb, déclarations jugées inju-

rieuses et offensantes pour la monarchie et les institutions nationales. Le 30, l'Union Générale des Etudiants du Maghreb protesta contre cette arrestation. Le 17 octobre, M. Hamid Berrada, remis en liberté, se trouvait à Alger et, au plus fort de la crise algéro-marocaine, prenait la parole au cours d'un meeting pour condamner l'attitude de son gouvernement. Le 19, une information pour haute-trahison était ouverte contre lui, ainsi que contre M. Ben Barka, qui avait adopté une position analogue. Le 9 novembre, l'un et l'autre étaient condamnés à mort par contumace, pour atteinte à la sûreté extérieure de l'Etat. Le 6 novembre, les membres du comité exécutif de l'U.N.E.M. avaient désavoué l'attitude de leur président et s'étaient déclarés solidaires de la politique du roi, « pour la défense de la souveraineté nationale et des frontières légitimes et authentiques du pays ». Telle fut cette crise qui a longuement et profondément secoué le milieu des étudiants, ceux de l'extérieur comme ceux du Maroc.

Autre conséquence imprévue de la crise des frontières : en novembre, à la suite de l'intervention égyptienne aux côtés des Algériens et de la rupture des relations entre la R.A.U. et le Maroc, les professeurs égyptiens étaient expulsés et l'Institut de la R.A.U. à Rabat, qui compte près de 500 élèves, pris en charge par le ministère de l'éducation nationale et rebaptisé Institut du Grand Maghreb. La projection des films égyptiens et la vente des disques provenant de la R.A.U. étaient interdites sur le territoire marocain.

*
**

La convention culturelle, passée entre le Maroc et la France au lendemain de l'indépendance, avait fonctionné jusqu'ici sans accrocs graves. Cependant, il est apparu au gouvernement marocain, en 1963, qu'elle ne répondait plus sur tous les points aux exigences d'une situation qui avait évolué depuis 1957 et, au mois de septembre, des conversations ont été engagées entre le ministre de l'éducation nationale et le conseiller culturel de l'ambassade de France. Elles ont porté essentiellement sur trois points. Le premier concerne les vacances d'été qui, au Maroc, sont de trois mois. Les examens, tant en juin qu'en octobre, absorbent plusieurs semaines et l'année scolaire s'en trouve sensiblement raccourcie. Le ministre souhaitait réduire les congés d'été à deux mois, 15 juillet-15 septembre. Mais les enseignants tiennent beaucoup à conserver les « droits acquis » en cette matière. On s'accorda finalement sur une application stricte de l'article 9 de la convention culturelle : la durée des vacances reste théoriquement la même : 1^{er} juillet-30 septembre, mais le personnel enseignant peut être astreint, comme le prévoit le protocole, à un service d'examen de dix jours, soit pour la première session (1^{er}-10 juillet) soit pour la seconde (20-30 septembre).

Le second point était le minimum de service des professeurs de l'enseignement supérieur — en grande majorité français — qui est, comme en France, de trois heures par semaine. Le gouvernement marocain qui accomplit un gros effort pour la formation de cadres supérieurs, et en particulier de professeurs de second degré, souhaitait, pour alléger ses charges, que ce minimum fût relevé. Il semble que le principe adopté — bien que

l'application varie avec les facultés — soit de laisser trois heures à ceux qui appartiennent aux cadres de l'enseignement supérieur, et d'exiger des autres cinq heures.

Le troisième point, le plus important, touche à l'instruction que reçoivent les jeunes Marocains dans les écoles primaires relevant de la M.U.C.F. Destinées en priorité aux jeunes français, ces écoles dispensent un enseignement conforme aux programmes en vigueur dans la métropole. Elles n'attirent pas moins une forte clientèle marocaine, près de 10 000 élèves, qui ne demanderait qu'à s'accroître si les places disponibles devenaient plus nombreuses. Le gouvernement souhaitait que l'étude de la langue arabe fût introduite dans les programmes de ces écoles, à l'usage de ses ressortissants. La Mission est tombée d'accord sur le principe, mais a demandé au ministère marocain de lui fournir les maîtres nécessaires, ses moyens propres étant, dans ce domaine, insuffisants. Comme le ministère manque lui-même de personnel enseignant en arabe, la réforme n'a pu être qu'amorcée et sera appliquée progressivement.

Cette dernière demande était prévisible. Depuis la seconde guerre mondiale, les établissements d'enseignement français à l'étranger ont dû faire face, un peu partout dans le monde, à la même exigence quant à la langue nationale.

Au Maroc, comme dans tous les pays arabo-musulmans, la question de la langue et de la culture touche des cordes particulièrement sensibles et soulève aisément les passions. Ainsi, à l'occasion de ces discussions franco-marocaines, le journal du parti de l'Istiqlal, *Al-Alam*, dans son numéro du 19 septembre, a réclamé l'abrogation pure et simple de la convention culturelle avec la France, qu'il a qualifiée de « traité de protectorat culturel ».

L'article premier, qui donne liberté à chacun des deux pays de créer chez l'autre des écoles, pouvait sembler jouer jusqu'ici à sens unique. Ce n'est plus vrai depuis le 27 juin 1963, jour où le roi Hassan II, au cours de son voyage en France, posa à Nanterre la première pierre d'une école marocaine, destinée aux enfants des ouvriers marocains de la région parisienne (ils sont 30 000 environ dont 1 200 à 1 500 enfants d'âge scolaire).

Nous ne voudrions pas terminer cette partie « universitaire » de notre chronique sans rappeler la cérémonie au cours de laquelle S.M. Hassan II, roi du Maroc, fut reçu docteur *honoris causa* de l'Université de Bordeaux, le 26 juin. La qualité de l'éminent récipiendaire, qui éclate avec tant de brio dans son spirituel discours, rend un assez beau témoignage à la valeur de la double culture, dont continuent à bénéficier la plupart des enfants du Maroc.

Cette valeur, Hassan II et son ministre de l'éducation nationale, l'avaient affirmée, six mois plus tôt, à l'occasion de la « semaine de l'arabisation » : « Le bilinguisme, avait dit le Dr. Youssef Ben Abbès, était la base même de la renaissance scientifique arabe qui passe pour l'âge d'or du monde arabe durant tout le Moyen-Age ». Et le Roi, dans son discours de clôture : « Ouvrons-nous pour moderniser nos programmes scolaires et alimenter notre

culture des éléments du dynamisme et de l'évolution indispensables à toute nation qui désire assumer un tel rôle. L'un de ces éléments est naturellement d'acquérir le perfectionnement dans les langues étrangères, chose qui constitue le moyen de transmettre la culture de l'Orient à l'Occident et réciproquement ».

2. — *La peinture marocaine*

L'un des faits les plus importants et pourtant les moins connus de l'histoire récente du Maroc sur le plan de la culture est l'apparition, dans les dernières années du protectorat et surtout depuis l'indépendance, d'une peinture marocaine. Le phénomène n'est d'ailleurs pas propre au Maroc et la Tunisie le connaît aussi.

En dépit de l'interdiction islamique de figurer les êtres vivants, il existe une peinture persane, une peinture turque et même une peinture arabe. Mais le Maghreb malékite, et surtout le *Maghreb el-Aqça*, marqué profondément par le puritanisme almoravide, et plus porté d'ailleurs, par son austère génie, vers le droit et l'hagiographie que vers les jouissances suspectes de l'esthétique, n'a jamais osé ces infractions qui, sous d'autres cieus, ont permis à l'histoire des arts plastiques de s'enrichir d'un titre à lui seul scandaleux et quasi contradictoire : la peinture musulmane.

Comme le dit Michel Ragon dans un article récent (8), « on allait autrefois au Maroc, de Delacroix à Matisse, pour y peindre; on y va aussi maintenant pour voir peindre les jeunes artistes marocains ». L'existence de ceux-ci était connue depuis plusieurs années des spécialistes et des amateurs d'art. Beaucoup ont figuré, depuis dix ans, dans des expositions au Maroc, en France et dans divers pays de plusieurs continents. Mais c'est sans doute l'exposition « 2 000 ans d'art marocain » ouverte à la Galerie Charpentier à l'occasion du voyage en France du roi Hassan II en 1963, qui les a révélés au grand public français.

Notons aussi, en Décembre 1963, une « rencontre internationale des artistes » ou colloque de critiques d'art européens, occasion d'une exposition internationale au Musée des Oudaïas, où vivaient des artistes tels que Picasso, Miro, Fautrier, Villon etc, et la plupart des jeunes peintres marocains : Ahardane, Ataal-Lah, Belkaha, Karim Bennani, Mohammed Bennani, Benaïm, Cherkaoui, Demnati, Elbaz, Gharbaoui, El-Glaoui, Houceïn, El-Moznino, Lahlou, Louardiri, Meghara, Yacoubi.

Puisque leur art traditionnel est purement décoratif, il a bien fallu qu'ils prennent leurs leçons dans l'art européen. Ceci dit, ils sont très différents par leur formation, leurs tendances et leurs tempéraments (9).

(8) « Maroc d'aujourd'hui », *Jardin des Arts*, Mai 1964.

(9) Nous devons presque toute la substance de cette chronique à Madame Jacqueline BRODSKIS qui, elle-même peintre de talent, a su comprendre, aider et faire connaître les jeunes peintres marocains. Les phrases entre guillemets qui ne portent

Les uns ont suivi ce qu'on pourrait appeler la filière normale : écoles des beaux-arts, cours des maîtres, etc. C'est le cas de Farid Belkahlia, né en 1934 à Marrakech dans un milieu ouvert aux choses de l'art et qui suivit les cours de Legueult et de Brianchon, de 1955 à 1960, à l'école des Beaux-Arts de Paris, puis passa deux ans à Prague pour y étudier le décor de théâtre. Il dirige, depuis 1962, l'école des Beaux-Arts de Casablanca. Il expose depuis 1953 et ses œuvres figurent dans de nombreuses collections en Europe et en Amérique. Il est un peu le « chef de file » de la peinture marocaine. A ses débuts, il subit l'influence de peintres comme Klee, Dubuffet, Bissière mais « l'originalité de son talent se dégage de plus en plus en des compositions d'une grande intensité, d'un très grand raffinement de couleur et d'un graphisme subtil ».

Gharbaoui, né en 1930 dans le Gharb, suivit également les cours des Beaux-Arts de Paris et de Rome. Il participa à la Biennale de Paris, au salon « comparaison », ce qui lui valut de figurer dans une sélection du groupe des Informels envoyée au Japon. Il obtint un prix en 1957 aux Etats-Unis. A la différence de Belkahlia, il a opté pour l'abstrait. « Ses harmonies de couleurs sont rares et délicates. Il serait difficile de situer dans ses œuvres l'apport d'une inspiration orientale ».

Cherkaoui, né en 1934 à Boujad, fut admis à l'école des Métiers d'Art à Paris, en 1956, entreprit ses premières recherches picturales en 1959, fut élève d'Aujame aux Beaux-Arts de Paris et obtint ensuite une bourse pour les Beaux-Arts de Varsovie. C'est, lui aussi, un abstrait dont les compositions sont souvent « inspirées par des signes d'origine traditionnelle. Il joue avec bonheur du contraste entre la matière grossière de la toile de jute, qu'il inclut dans ses peintures, et la préciosité et l'éclat de ses couleurs ».

Les deux suivants sont des autodidactes. Miloud Ben Mokhtar, âgé de 24 ans, commence à peindre à 16 ans. Il évolue du figuratif vers des « abstractions qui s'apparentent aux dessins des tapis berbères ». Yacoubi, né à Fès en 1932, fut découvert, à l'âge de 16 ans, par l'écrivain américain Bowles. Après de nombreux voyages et expositions en Angleterre, en Amérique, en France, etc., il se fixe à Tanger. « Il exprime des visions troublantes et fantastiques en des aquarelles rehaussées d'un graphisme envoûtant ». Il s'est mis, depuis quelque temps, à la peinture à l'huile.

Hassan El-Glaoui, fils de feu le Pacha de Marrakech, est le plus connu des parisiens, parmi lesquels il réside. C'est un réaliste, inspiré surtout par les chevaux. « C'est le peintre marocain, dit Michel Ragon, qui se rapproche le plus des tableaux anecdotiques des Français spécialisés dans le genre arabe, mais il a le mérite de voir ces choses de l'intérieur ».

Les plus curieux et les plus attachants sont, sans doute, ceux qu'il faut bien appeler les « peintres naïfs ». Domestique, jardinier, femme du peuple,

pas d'autres références lui appartiennent. Qu'elle veuille bien trouver ici l'expression de notre amicale gratitude.

Il serait injuste de ne pas évoquer le rôle joué, au profit du nouvel art marocain, par Mlle Naïma Khatib, directrice des musées du Maroc, et par la Mission Culturelle française, qui ouvre souvent ses centres aux expositions des jeunes peintres autochtones.

ils ont découvert la peinture par hasard, s'y sont adonnés avec passion et y expriment un tempérament qu'aucun enseignement d'école n'est venu affiner, mais non plus affadir. Il ne suffit d'ailleurs pas d'être autodidacte pour avoir droit à l'étiquette de « naïf ». Les œuvres de Yacoubi, par exemple, dénotent des recherches intellectuelles qui interdisent de le classer ainsi.

Le plus connu, le plus consacré, est Mohammed Ben Allal, né en 1924 à Marrakech. Domestique du peintre Azéma, il se mit à peindre comme son patron et exposa à partir de 1948, d'abord sous le nom de « Mohammed Azéma », ensuite sous son véritable nom. Malgré son succès, il a su conserver sa fraîcheur. « Il exprime sa vision poétique de la vie quotidienne dans des gouaches dont la finesse, la rareté des couleurs sont une véritable joie pour les yeux ».

Radia, mère de Miloud Ben Mokhtar, est une femme du peuple qui vit à Salé. Agée de 55 ans environ, elle commença à peindre il y a seulement deux ans. Elle n'a subi aucune influence. « Ses peintures jaillissent comme un cri. Quelques unes, très riches en couleur, contrastent avec de grandes compositions en noir et blanc. Les unes et les autres dénotent un instinct très sûr du rythme et de l'équilibre ». « Etrange beauté », « force » sont les termes qui reviennent le plus souvent pour qualifier sa peinture.

Ahmed Louardiri, né en 1928 à Salé, fut d'abord jardinier. Il eut le goût du dessin dès son jeune âge. En 1961, il entra au service de l'urbanisme, apprit le métier de maquettiste et se lança dans la peinture. En 1962, il exécuta pour le Parador de Chechaouen une peinture décorative de 6 m 50 sur 2 m 50. Des expositions de ses œuvres ont été organisées par la Mission culturelle française dans les principales villes du Maroc en décembre 1963 et janvier 1964. « Sa peinture, authentiquement orientale, s'apparente aux miniatures persanes. C'est une extraordinaire féerie de couleurs, un monde étrange où le fantastique s'exprime en de grandes compositions que l'artiste exécute avec une facilité et une sûreté étonnantes ».

Moulay Ahmed Drissi est un chérif, né en 1924 à Marrakech. C'est, lui aussi, un autodidacte, mais qui a beaucoup voyagé et exposé à l'étranger. Il vécut plusieurs années à Paris avant de se fixer au Maroc en 1958. Il est très indépendant. « Ses gouaches, fortes en couleurs, reflètent un monde qui se situe à la frontière de la réalité et du rêve ». Il fait aussi de la sculpture et crée, en béton, des statues audacieuses.

Nous n'avons pas eu la prétention d'établir un palmarès, mais seulement de donner, par quelques exemples, une idée de la variété et de la richesse des tempéraments dans la peinture marocaine. Il y aurait bien d'autres noms à citer. Ainsi, parmi les abstraits, Mohammed Bennani, Benaïm, El-Mouznino, Lahlou, qui « s'adonnent à l'abstraction lyrique, voire informelle » (Ragon) et Ataal-lah, le géométrique. Le goût du folklore apparaîtrait chez Houceïn, chez Meghara; la tendance au fantastique chez Karim Bennani et chez Mahjoubi Ahardane lequel est aussi poète et, de surcroît, ministre de la Défense Nationale. On citera enfin parmi les naïfs, Moulay Ali et Naciri.

Dans l'article que nous avons cité, Michel Ragon se demande au sujet des jeunes peintres marocains : « Trouveront-ils une expression particulière en sachant unir leur folklore à l'art international ? Ou bien se sépareront-ils de leurs traditions, comme ils ont rejeté pour la plupart la djellaba au profit du complet-veston ? ». Passons sur la comparaison, qui ne nous semble pas adéquate. C'est bien, en effet, l'alternative qui paraît s'offrir à eux. Mais l'absence à peu près totale de tradition, le caractère de « commencement absolu » de ce type d'art au Maroc, ou, pour être plus exact, ce marcottage d'un plant étranger sur la vieille terre du Maghreb, ouvrent des virtualités infinies entre lesquelles le génie — s'il en naît un, mais pourquoi pas ? — choisira.

On conviendra en tout cas que l'entrée du Maroc dans l'*ars magna* de Rembrandt et du Titien — et une entrée que ne marque ni la banalité ni la convention — est un évènement qui méritait d'être signalé dans une chronique consacrée à la culture.

3. — *Les questions sociales*

L'année s'est ouverte sur le 3^e congrès national de l'Union Marocaine du Travail, qui s'est tenu à Casablanca du 4 au 6 janvier. La décision la plus importante qui y ait été prise fut de « suspendre momentanément l'appartenance organique de l'U.M.T. à toute centrale syndicale internationale et continentale ». Les liens qui rattachaient la centrale marocaine à la C.I.S.L. se trouvent ainsi tranchés, sans qu'elle s'affilie pour autant à la F.S.M. Il ne s'agit pas non plus du repli dans l'isolement car, après le congrès, se tint une « consultation syndicale des pays non engagés », à laquelle participèrent un certain nombre de délégations étrangères. M. Mahjoub ben Seddiq précisa dans une conférence de presse, le 10 janvier, qu'il ne s'agissait pas d'une tentative pour créer une nouvelle organisation syndicale internationale, mais plutôt de « consultations et de coopération qui doivent être menées sur la base de l'égalité ».

On a beaucoup parlé de la « dépolitisation » de l'U.M.T. « Nous ne nous dépolitisons pas, a répondu le secrétaire général, car nous luttons pour des principes et des objectifs assignés par les travailleurs. Les syndicats ne peuvent pas se désintéresser de la politique... Ce que nous voulons réaffirmer, c'est l'indépendance du mouvement syndical, parce que celui-ci ne peut être efficace que lorsqu'il milite dans l'indépendance vis-à-vis de toutes les factions politiques ». Ainsi se trouvait implicitement confirmée la distance prise à l'égard de l'U.N.F.P. et la volonté de demeurer indépendant de tout parti politique. Le bruit courut vers la fin de l'année — et certains journaux s'en firent l'écho (10) — que M. Mahjoub ben Seddiq songeait à créer un « parti travailliste », mais aucun fait n'a donné jusqu'ici consistance à la rumeur.

(10) Notamment *Inter*, bi-mensuel illustré, du 1.12.63.

Bien qu'elle ait rompu avec l'U.N.F.P. et qu'elle soit en froid avec certains de ses leaders, l'U.M.T. s'est rangée à ses côtés dans l'opposition au régime et l'a appuyée par ses protestations au cours du « procès du complot ». A l'occasion des nombreuses élections qui ont suivi le référendum constitutionnel, elle a eu des attitudes sensiblement différentes. Le 8 mai, le Bureau de l'U.M.T., se déclarant sceptique sur « l'activité au sein d'un parlement impuissant et sans pouvoir », décide cependant « de soutenir les candidats nationaux progressistes ». Mais le 19 juillet, au cours d'une réunion du conseil national de la centrale, M. Mahjoub ben Seddiq demanda aux éléments progressistes nationaux qui ont participé à la consultation du 17 mai et qui ont été élus de se retirer du parlement et de « refuser cette fausse démocratie ».

Tant dans les motions de son congrès que dans son hebdomadaire *L'Avant-Garde*, l'U.M.T. attaque violemment la politique du gouvernement, du moins sa politique économique qu'elle juge inféodée aux intérêts du capitalisme, surtout du capitalisme étranger, et elle réclame la nationalisation des industries-clés.

Son action a d'ailleurs retrouvé un mordant qu'elle avait sensiblement perdu et l'agitation sociale a été assez vive dans le courant de l'année 1963. La pression des salariés, devant la hausse des prix (11), n'y est certainement pas étrangère.

Les mouvements de grève commencèrent en février dans le Maroc oriental, aux mines de plomb de Zellija, où la société, invoquant la baisse des cours sur le marché mondial, refusait toute augmentation de salaires et avait même licencié des ouvriers. Le 20 mars, la grève durant depuis cinq semaines, l'U.M.T. lançait un ordre de grève à tous les mineurs de l'Oriental pour soutenir ceux de Zellija. Le 6 Avril, elle l'étendait à l'Office chérifien des phosphates. Le 13, l'U.G.T.M. — syndicat d'obédience Istiqlal — demandait la « marocanisation » de la société des mines de Zellija et la mise sur pied d'un « comité de gestion des travailleurs », attitude de surenchère assez familière au syndicat minoritaire, mais qui traduit aussi la séduction exercée par l'expérience algérienne. Enfin, le 6 mai, le travail reprenait à Zellija, après une grève de trois mois, à la suite d'un accord intervenu entre le secrétaire général adjoint de l'U.M.T., M. Abderrazac, et M. Laghzaoui, directeur général de l'Office Chérifien des Phosphates, qu'un dahir du 1^{er} mars avait chargé de coordonner l'action de l'O.C.P., du B.R.P.M. (Bureau de recherches et de participation minières) et du B.E.P.I. (Bureau d'études et de participation industrielles).

L'accord était conclu sur les bases suivantes : paiement d'une indemnité de 800 dh. à chacun des 72 ouvriers licenciés, d'une indemnité complémentaire égale à une semaine de salaire par enfant, versement intégral des salaires jusqu'au jour de l'arrêt du travail, 13 février, enfin, octroi d'une

(11) L'indice des 111 articles, base 100 en septembre 1959, était à 117,2 en janvier 1963 et à 121,6 en décembre.

prime de congédiement égale à deux semaines de salaire par année de service.

L'accord permit à la compagnie de licencier 377 ouvriers entre le 6 mai et le 31 juillet 1963. Elle dut cependant leur verser à chacun 600 dh, une semaine de salaire par enfant et trois semaines par année de service. L'U.G.T.M., qui n'avait pas participé aux négociations, condamna l'accord et le déclara contraire aux intérêts des travailleurs.

En mai, les grèves reprenaient dans le secteur semi-public : chemins de fer, électricité, phosphates, pour appuyer les revendications de salaire (hausse de 30 %). Le 7 mai, c'était le tour des dockers de Casablanca qui avaient déjà déclenché une grève surprise le 6 avril; le 30 celui des transports routiers. Le 6 juin, la grève reprend sur l'ordre de l'U.M.T., dans les chemins de fer, les phosphates, l'électricité; les chemins de fer récidivent le 24. Le 5 juillet, les employés de banque se mettent en grève pendant 24 heures pour demander le relèvement de leurs salaires; le 8, les chemins de fer se remettent en grève (la quatrième en un mois) pour 48 heures; le 20, à la suite de grèves répétées à la C.T.M. (Compagnie de Transports au Maroc), le ministre des travaux publics décide le lock-out de cette entreprise jusqu'à l'établissement d'une nouvelle convention; le 25, nouvelle grève d'avertissement de 24 heures à Youssoufia (phosphates). En septembre, grèves à la Samir (raffinerie de pétrole), à la Sucrierie Marocaine, à la Somaca (montage d'automobiles). U.M.T. et U.G.T.M. marchent rarement la main dans la main, mais une grève déclenchée par l'une oblige l'autre à l'imiter, quand elle ne tente pas de la devancer.

Le nombre des travailleurs en grève au cours de l'année 1963, pour l'ensemble du Maroc, a été de 19 655; moyenne mensuelle : 1 638. Les chiffres sont supérieurs à ceux de 1962 : 14 168; moyenne mensuelle : 1 181, mais très inférieurs à ceux de 1961 : 73 770; moyenne mensuelle : 6 148. Le nombre des journées de travail perdues s'est élevé à 114 902; moyenne mensuelle 9 575. Ces mêmes chiffres avaient été en 1962 : 95 947 et 7 996, et en 1961 : 319 282 et 26 607. En 1963, 76 % des journées perdues l'ont été à l'occasion de conflits concernant les salaires, 17 % concernant les congédiements, 3 % la discipline, 3 % l'horaire du travail.

Il faut noter, sur le plan syndical, l'apparition de deux nouveaux mouvements : le S.N.L. (Syndicat National Libre) créé en décembre 1962 et le S.T.L. (Syndicat des Travailleurs Libres) fondé en juin 1963. Ce dernier paraît être une émanation du Mouvement Populaire, dont MM. Khatib et Ahardane sont les principaux leaders politiques, et le premier du F.D.I.C., groupement politique gouvernemental animé par M. Guédira.

L'U.G.T.M. avait également créé, à la fin de l'année 1962, une organisation de jeunesse ouvrière, les « Jeunes Travailleurs du Maroc » (J. T.M.) destinée à combattre l'influence de la J.O.M., rattachée à l'U.M.T. Le congrès constitutif s'était tenu les 10 et 11 novembre à Casablanca sous la présidence de M. Allal el-Fassi et avait ainsi défini ses objectifs : 1°) établissement d'une démocratie libérale appuyée sur un parlement et une constitution, 2°) adoption d'une politique d'industrialisation partielle et de

réforme agraire, 3°) recherche des moyens pratiques de développer le pays et d'éliminer le sous-emploi, 4°) coopération avec les organisations internationales de jeunes de toute idéologie, 5°) contribution à l'unité des mouvements ouvriers dans le monde, particulièrement dans les pays africains, où problèmes et conditions sont semblables à ceux du Maroc (*Al-Alam*, 14.12.62).

Le congrès élit un bureau administratif de 32 membres, qui nomma à son tour un conseil exécutif de 7 membres. M. Ahmed El-Bachiri fut élu secrétaire général. Le congrès se sépara après avoir envoyé un télégramme de fidélité au Roi et des remerciements au parti de l'Istiqlal.

Il est inutile de se perdre en conjectures sur l'importance relative des différents mouvements syndicaux. Les élections des délégués du personnel qui ont eu lieu au cours de l'année 1963 permettent de s'en faire une idée assez précise (12).

Sur 57 991 électeurs inscrits et 46 743 suffrages exprimés, l'U.M.T. a obtenu 27 859 voix, soit 59,6 % des suffrages exprimés; l'U.G.T.M. 6 504 voix, soit 13,9 %; le S.T.L. 1 683 voix, soit 3,6 %; le S.N.L. 273 voix, soit 0,6 %; « les autres » ont obtenu 10 424 voix, soit 22,3 % des suffrages exprimés.

Sur 2 285 élus, l'U.M.T. en compte 1 352; l'U.G.T.M. 219; le S.T.L. 81; le S.N.L. 18; les autres 615.

A Casablanca (26 000 électeurs inscrits) le pourcentage des voix se répartit ainsi :

U.M.T. 69,5 %; U.G.T.M. 11,4; S.T.L. 3,9; S.N.L. 0,2; autres 15.

L'U.G.T.M. a ses plus forts pourcentages dans les provinces d'Oujda (34 % contre 51 à l'U.M.T.), de Beni-Mellal (31 %), de Marrakech (24 %) et de Meknès (22 %).

On notera que le pourcentage des voix de l'U.M.T. est plus élevé dans le « collège cadre » (84 % contre 2,4 à l'U.G.T.M.) que dans le « collège ouvrier » (59,6 contre 14,1).

Si l'on considère les catégories professionnelles, l'U.M.T. a obtenu ses plus forts pourcentages dans les papiers et cartons : 81 %, les assurances, banques et agences de crédit 73 %, les industries textiles 73 %, les industries chimiques 71,1 %, les industries extractives 71 %. Pour l'U.G.T.M., les succès se situent dans la conserverie 25,8 %, la métallurgie 22,7 %, l'industrie du bois et du crin végétal 20 %, les industries de l'alimentation 21 %. Le S.T.L. n'atteint 20 % que dans les industries du bois et du crin végétal (22 %) et 10 % que dans les industries extractives (13 %), le bâtiment et les travaux publics (13 %), les conserveries (11,1 %). Le S.N.L. obtient 4,2 % dans les services publics, 4 % dans les industries du vêtement, 3 % dans le commerce.

La part des « inorganisés » déjà importante dans l'ensemble (22,3 % des suffrages exprimés), l'est plus encore dans certaines catégories profession-

(12) Les statistiques dont nous disposons, établies par le ministère du travail et des affaires sociales, sont des « résultats provisoires portant sur 1 000 entreprises », mais ce qui manque ne saurait modifier sensiblement la physionomie de l'ensemble.

nelles : les soins personnels 100 %, les bureaux 75 %, le livre et la photographie 49 %, les industries du vêtement 38 %, les industries du bois et du crin végétal 35 %, les transporteurs-manutentionnaires-dockers 35,9 %, les cuirs et peaux 28 %, les cafés, hôtels, restaurants 28 %, le bâtiment et les travaux publics 26 %.

Dans la classification par collèges, les non-syndiqués remportent plus de voix dans le collège ouvrier (22 %), que dans le collège cadre (13,6 %). Dans les « autres collèges et collège mixte sans ouvrier », ils sont majoritaires : 66,5 % contre 32,5 % à l'U.M.T. et 0,8 % à l'U.G.T.M.

*
* *

Pour être beaucoup moins nombreux que les Algériens, les travailleurs marocains en France n'en sont pas pour autant une quantité négligeable. Nous avons vu qu'il y en avait environ 30 000 (familles comprises) dans la région parisienne. Aussi, les deux gouvernements ont-ils signé, le 1^{er} juin, une convention relative à la main-d'œuvre qui a été publiée au J.O. français du 2 août 1963.

Pour éviter une émigration désordonnée, il est stipulé que « l'exercice en France d'une activité professionnelle salariée par les ressortissants marocains est subordonnée à la possession d'un contrat de travail visé par les soins du ministère français chargé des questions de travail et de main-d'œuvre ».

Les travailleurs marocains jouissent naturellement sur le territoire français « du même traitement que les travailleurs français en ce qui concerne les conditions d'hygiène, de travail, de sécurité, de logement, les salaires, les congés payés et les allocations de chômage ». Un second document organise la formation professionnelle : les Centres de Formation Professionnelle pour adultes seront ouverts aux ouvriers marocains. L'accord prévoit également pour eux la possibilité de suivre des cours dans les établissements où ils travaillent. Le but est de leur permettre d'atteindre un haut degré de spécialisation avant leur retour au pays et de contribuer ainsi à la qualification de la main-d'œuvre au Maroc.

4. — *La promotion nationale*

Pour résoudre le problème du sous-développement, on sait que le gouvernement marocain a mis de grands espoirs dans la Promotion Nationale. L'année 1963 a vu s'achever le second programme, le 31 juillet, et commencer le troisième. Le 28 février, s'est tenue à Rabat, sous la présidence du roi, la troisième réunion du conseil supérieur de la Promotion Nationale. Il a dû constater un retard dans l'exécution du programme par rapport aux prévisions. Les causes ont été attribuées d'abord aux abondantes moissons qui ont retenu la main-d'œuvre et ont inspiré aux populations des campagnes un optimisme peu propice à les attirer sur les chantiers de travail, ensuite à la précocité des pluies qui ont incité les travailleurs ruraux à délaisser les chantiers pour procéder d'urgence aux labours.

Ce programme 1962-63 prévoyait 20 millions de journées de travail, ce qui représente 100 000 ouvriers travaillant pendant 200 jours ouvrables, et comprenait quatre parties : le programme de l'Office National d'Irrigation : près de 4 millions de journées, soit 18 000 ouvriers; le programme de l'Office National de la modernisation rurale : 5 millions de journées, soit 15 000 ouvriers; le programme des Eaux et Forêts : 20 000 hectares de D.R.S. et de reboisement et 775 km de pistes forestières, représentant près de 3 millions de journées, soit 14 000 ouvriers; le programme des Travaux Publics : plus de 10 millions de journées soit 54 000 ouvriers.

Le coût de l'ensemble représentait 60 millions de dirhams et autant de salaires en nature (blé fourni par les Etats-Unis).

Le but de la Promotion Nationale est essentiellement de provoquer et de relancer les initiatives locales. Aussi, le délégué général décida-t-il de diviser le programme 1963-64 en deux parties, l'une qui resterait intégrée au programme et au budget des services techniques, les salaires en nature étant seuls assumés par la P.N., — l'autre qui devait être réalisée par la population elle-même et les autorités locales, sans tutelle technique et en principe gratuitement, s'agissant de travaux d'intérêt local réclamés par les populations. En fait, cette gratuité n'a pu être réalisée que dans la province de Ouarzazat, où les travaux sont immédiatement rentables pour les intéressés (adduction d'eau) et la population plus disponible.

Les travaux prévus à la 1^{re} partie portent sur 14,5 millions de journées de travail : Eaux et Forêts 4,5 millions, Office National d'Irrigation 3 millions, Office National de Modernisation rurale 2 millions, Travaux publics 5 millions. Dans la 2^e partie : 4,5 millions pour la mise en valeur et 4 millions pour l'infrastructure. 1 650 000 journées sont réalisées gratuitement dont 1 400 000 dans la province de Ouarzazat (13).

Quel a été le bilan de l'année 1963 ? Le souverain, dans le discours qu'il a prononcé devant le Conseil Supérieur le 18 février 1964 a déclaré : « Nous devons reconnaître que la dernière année a été marquée par une régression ». Le Roi attribue cette régression à deux facteurs principaux : la catastrophe des inondations (dans le Gharb), et les nombreuses élections qui ont amené les citoyens à consacrer « la majeure partie de leur temps aux activités politiques ».

Le délégué général à la Promotion Nationale, M. Mhammed Bargach, après avoir précisé que, sur 2 000 chantiers, 900 seulement avaient été ouverts, a distingué deux sortes de difficultés : les difficultés accidentelles qui, dit-il, « peuvent se résoudre si chacun y met du sérieux et de la méthode », et les « difficultés fondamentales, qui sont, par exemple, la mentalité de certaines populations ou le manque d'encadrement et de techniciens, ou encore l'insuffisance de travailleurs dans certaines zones, ou bien des problèmes de structures ».

(13) Cf. l'article de M. de la BASTIDE, *L'Afrique et l'Asie*, 3^e trimestre 1963. V. discours du roi Hassan II le 18.2.64 et rapport du délégué général, M. Mhammed Bargach, dans *Provinces et Communes*, revue du Ministère de l'Intérieur, n° 1, février-mars 1964.

Cette grande expérience du Maroc indépendant a fait l'objet d'une étude de M. André Tiano, professeur agrégé d'économie politique à Alger, après l'avoir été à Rabat (14). Ecrite en 1962, elle fait à peu près exclusivement état des enseignements qu'on peut tirer du premier programme, celui de 1961-62. L'auteur estime que la mobilisation des masses, à laquelle tend la Promotion Nationale, est en effet l'arme la plus efficace contre le sous-développement et il rend hommage à la lucidité dont les dirigeants marocains ont fait preuve dans leurs conceptions : les travaux doivent absorber une main-d'œuvre disponible importante; ils doivent être capables de créer des emplois permanents et être rentables. Mais il est plus sévère quant au bilan de l'opération. Il conclut des résultats de la première année que, non seulement le programme fixé n'a été réalisé qu'à 39 %, mais que « la promotion nationale n'apparaît capable de remédier au sous-emploi rural que pour 5 %, soit une proportion négligeable » (p. 46). Il reproche à la Promotion Nationale d'avoir donné trop de place à des types de travaux utiles sans doute mais non rentables rapidement, ni susceptibles de créer des emplois nouveaux : trop de travaux d'édilité, de pistes et de reboisement; pas assez pour la D.R.S. et la petite hydraulique (26 % seulement dans le programme de 1961, 30% dans celui de 62). Il estime à 500 le nombre d'emplois permanents créés par la Promotion Nationale en 1961 et calcule que « chaque emploi aura coûté 100 000 dirhams, soit deux fois plus que le poste de travail de la General Tire et trois fois plus que celui de la S.O.M.A.C.A. » (15). Ce fut une erreur, selon lui, que de faire assumer par la Promotion Nationale « l'opération-écoles », la reconstruction des souks de Marrakech, l'édification de 700 maisons communales, ou le remplacement des bidonvilles. Ajoutons à cela la faiblesse du rendement sur les chantiers, six à neuf fois inférieur, dans les Eaux et Forêts, à celui des chantiers normaux.

Le problème de l'encadrement est capital. Encadrement technique, d'abord. Les cadres n'existent pas, il faut les former. La formation de type scolaire qui a été adoptée a l'inconvénient, selon M. Tiano, d'immobiliser de nombreux instructeurs et d'entraîner ainsi des pertes de plusieurs millions de journées de travail. L'encadrement psychologique ne peut pas être assuré uniquement par la propagande : « il faut associer le monde paysan et le monde ouvrier à l'œuvre de la P.N. ». L'effort d'explication qui pourrait entraîner l'adhésion des masses ne semble pas avoir été entrepris. Quant à l'alphabétisation essayée sur les chantiers, elle ne peut être que superficielle, les travailleurs étant employés par roulement.

La critique la plus importante de M. Tiano porte sur le financement de la mobilisation des masses. Celle-ci n'est pas gratuite : les charges non salariales sont évaluées à 2,5 dh par travailleur et par jour, qu'on peut à la rigueur réduire à 2 dh. Si l'on y ajoute un salaire de 4 dh, chaque tra-

(14) « Une expérience de mobilisation du travail au Maroc : la promotion nationale », in *La politique économique et financière du Maroc indépendant*, Etudes « Tiers-Monde », Paris, P.U.F., 1963.

(15) Deux entreprises industrielles récemment créées à Casablanca : fabrique de pneus et montage d'automobiles.

vailleux coûte 1 500 dh par an et « dans ces conditions, la mobilisation de tous les sous-employés (1 500 000 emplois à créer) exigerait 225 milliards soit deux fois et demi ce dont le Maroc dispose pour toute la formation de son capital » (p. 67).

Il n'y a pas d'autre moyen, estime M. Tiano, de financer une telle opération qu'en faisant travailler les hommes embauchés pour leur propre compte : pour améliorer leurs terres ou pour en acquérir. Mais les candidats sont trop nombreux pour qu'il soit possible de les satisfaire avec les seules terres ainsi mises en valeur. Il faut donc aussi les payer « en terres déjà mises en valeur et enlevées aux propriétaires, parmi lesquels les colons français sont les plus vulnérables » (p. 69). Autrement dit, l'auteur est convaincu que la mobilisation du travail est vouée à l'échec si elle ne s'accompagne pas d'une réforme agraire, que les dirigeants marocains, à l'époque où il écrivait, ne semblaient pas décidés à entreprendre.

Il n'est pas question, dans le cadre de cette chronique, de commenter ou de discuter l'étude de M. Tiano. Nous ne pouvons que lui laisser l'entière responsabilité de ses conclusions. Mais il n'était pas possible d'évoquer la grande expérience sociale que constitue la Promotion Nationale sans nous référer à l'étude la plus fouillée — et la plus critique — qu'elle ait suscitée.

Dans son discours du 18 février 1964, devant le Conseil supérieur de la Promotion Nationale, le roi Hassan II a déclaré : « Si le Maroc échouait dans son expérience démocratique — ce qu'à Dieu ne plaise — ce serait un échec pour la liberté et la démocratie dans le continent africain tout entier, pour lequel le Maroc a choisi d'être un exemple et un modèle de liberté et de démocratie... ».

L'expérience socialiste, conjuguée avec un régime de parti unique, tentée par l'Algérie voisine, un instant ennemie et qui demeure rivale, confère à ces paroles un retentissement particulier. Le monde ne se demande plus s'il faut être capitaliste ou socialiste pour être un pays développé : U.S.A. et U.R.S.S. offrent des arguments aux deux partis et les questions qu'on se pose désormais à leur sujet sont autres. Mais l'histoire n'a pas encore répondu à cette autre interrogation qui hante le « tiers monde » : est-il possible, sans recourir à la contrainte, d'arracher au sous-développement des peuples auxquels les colonisateurs d'hier ont laissé ce cadeau empoisonné, une civilisation dans laquelle il coûte moins cher d'empêcher les hommes de mourir que de leur donner de quoi vivre ?

André ADAM

III. — TUNISIE

La diversité et la richesse de l'actualité sociale et culturelle dont le lecteur pourra prendre connaissance au fil de la chronologie de 1963, ne doit pas faire perdre de vue l'unité d'une *politique socio-culturelle* qui est le support indispensable aux actions économiques de développement. Au-delà de la pure actualité des événements il convient d'ordonner les faits pour retrouver la politique volontaire qui les signifie. Qu'il s'agisse des activités intellectuelles et artistiques, des questions scolaires ou de celles qui concernent la formation professionnelle et la promotion des cadres, qu'il s'agisse aussi des efforts pour créer, en milieu agricole, un système coopératif, qu'il s'agisse enfin de problèmes de santé et de médecine ou du contrôle de la poussée démographique, dans tous ces domaines le souci politique est fondamentalement le même : créer les conditions sociales du développement économique, faire en sorte que la société évolue conformément aux options prises par l'économie nationale. Aussi bien, dans les actions sociales et culturelles est évident le dessein pédagogique de former, de transformer et d'orienter. Et si dans les pays hautement développés le rythme des transformations techniques est tel qu'il met à l'ordre du jour la nécessité des « recyclages » périodiques des spécialistes, ici, la même nécessité s'impose, *mais au niveau de la masse*, car la transformation des mentalités est peut-être l'un des problèmes les plus ardues qu'aient à résoudre dans l'urgence les pays en voie de développement

1. — *La promotion culturelle.*

C'est précisément pour faciliter cette nécessaire transformation qu'était créé en octobre 1961 le Secrétariat d'Etat aux Affaires Culturelles et à l'Information qui a été intitulé depuis lors Secrétariat d'Etat aux Affaires Culturelles et à l'Orientation. La préoccupation gouvernementale était de reconstituer une *culture nationale* trop longtemps obérée par les disparités géographiques, les particularismes locaux et sociaux, l'influence forcément dissolvante de la colonisation. Il s'agissait de « restructurer » les éléments traditionnels de la culture, mais en les ordonnant en fonction de cet *aggiornamento* que commande la transformation économique du pays. Il s'agissait de mettre les moyens modernes de diffusion au service d'une promotion culturelle de la masse et en particulier des populations défavorisées de l'intérieur. L'année 1963 voit les premières réalisations importantes du Secrétariat d'Etat aux Affaires Culturelles.

La mise en place, sur l'ensemble du territoire de la République, d'un réseau de *Comités culturels* — créés par décret du 19 avril 1963 — manifeste la préoccupation de contrôler et d'orienter le devenir culturel du pays. Il s'agissait d'une part, de décentraliser les activités culturelles, trop concentrées sur la capitale, pour atteindre l'ensemble du pays et les diverses couches sociales, en particulier les milieux ruraux traditionnellement défa-

vorisés; d'autre part, il convenait que les autorités centrales, en l'espèce le Secrétariat d'Etat aux Affaires culturelles, puissent inspirer et coordonner jusqu'au plan local les activités des Comités culturels. D'où une structure dont la complexité risque peut-être de nuire à l'efficacité de l'institution. Le décret du 19 avril institue, en effet : 1) un Comité culturel national qui a son siège à Tunis et qui élabore un programme annuel d'activités pour l'ensemble du pays. Les membres de ce Comité sont désignés par le Président de la République sur proposition du Secrétaire d'Etat aux Affaires culturelles. 2) Des Comités culturels centraux dans chaque Gouvernorat. Leur fonction est de répercuter au plan des grandes régions les programmes élaborés à Tunis et de coordonner les activités au plan du Gouvernorat. Les membres de ces Comités sont désignés par le Secrétariat d'Etat aux Affaires culturelles. 3) Des Comités culturels régionaux qui, dans chaque délégation assurent l'exécution des programmes. Ils dépendent des Comités centraux. 4) Enfin, des Comités culturels locaux qui au niveau des Municipalités et des villages constituent le dernier élément de cette organisation complexe. Evidemment un tel système ne portera de fruits que si le choix des programmes tient compte suffisamment de la variété des publics et, surtout, si les équipes locales feront preuve de constance et d'imagination. Certes, les autorités centrales encouragent les efforts de renouveau de la culture nationale, les recherches, au plan régional et local intéressant le folklore et susceptibles de trouver audience dans les milieux populaires encore près des sources traditionnelles. En même temps, l'organisation des Comités culturels devrait permettre à la coopération culturelle avec l'étranger de se faire sentir jusqu'au plan local en évitant une fermeture culturelle toujours dénoncée comme dangereuse par les instances autorisées du pays.

Il reste que les Comités culturels ont besoin, dans la pratique, d'un support en personnel d'animation et en matériel. Cette infrastructure ils pourront la trouver dans les *Maisons du Peuple* qui, dans les villes et les villages sont la réplique de la *Maison de la Culture* de Tunis. Créées en 1960 les Maisons du Peuple existent actuellement au nombre de 21. Leur implantation s'est effectuée d'abord dans les régions et les centres les plus défavorisés; leur construction est maintenant échelonnée sur plusieurs années dans le cadre du Plan. Contrôlées par le Parti, animées par les Comités culturels, les activités des Maisons du Peuple sont placées sous la responsabilité d'un Secrétaire nommé par le Secrétariat d'Etat aux Affaires culturelles. On conçoit que le rôle de cet animateur soit essentiel pour la réussite des Maisons du Peuple. On imagine aussi les difficultés de sa tâche à cause, en premier lieu, des disparités culturelles considérables de la population qui pour quelques années encore ne sauraient être abolies.

La *Maison de la Culture* de Tunis, préfigure ce que pourront être les Maisons du Peuple de l'intérieur. L'activité de cette institution est intense et, par la diversité de ses manifestations touche un public très large. En outre, elle constitue un lien essentiel entre Tunisiens et étrangers réalisant ainsi de façon concrète une véritable coopération culturelle.

Le même souci de promouvoir une coopération culturelle inspire le *Centre culturel international* que dirige M. Cecil Hourani. Le Centre qui

pour certaines de ses activités utilise les locaux de la Maison de la Culture (Discothèque) est installé à Hammamet et peut recevoir des hôtes à l'occasion des activités qu'il organise. Notons, en 1963 le congrès musicologique avec la participation de spécialistes des musiques méditerranéennes appartenant à dix pays différents. Notons aussi sous l'égide du Centre et dans le cadre d'un programme d'échanges culturels avec les Etats-Unis d'Amérique, la création de l'Orchestre classique de Tunis placé sous la direction de M. Anis Fuleihan. Notons enfin, les efforts entrepris par le Centre dans le domaine dramatique, en vue d'un renouveau du théâtre tunisien.

2. — *Les problèmes scolaires.*

Ces efforts divers de promotion culturelle et de rénovation de la culture nationale ne sauraient faire oublier la prégnance des problèmes de scolarisation et de formation professionnelle. L'obstacle majeur à la diffusion de la culture entendue dans un sens très large, demeure, en effet, pour les populations adultes le handicap de l'analphabétisme. La hardiesse de la réforme de l'enseignement de 1958 était à la mesure de ce grave problème. Le plan décennal de scolarisation prévoyait d'éponger en 1969 ce redoutable passif qui constitue un empêchement majeur à la transformation rapide de la société tunisienne. A cet égard la situation générale à l'orée de l'année scolaire 1962-1963 est encourageante et dépasse les perspectives du plan. Le nombre des élèves et étudiants des différents cycles et disciplines est passé de 510 000 à 616 000 en deux ans. Les chiffres enregistrés pour octobre 1962 dépassent les prévisions du plan :

	<i>Elèves scolarisés</i>	<i>Prévisions du Plan</i>
Enseignement primaire	527 373	522 600
	(61,5 % des enfants scolarisés)	
Enseignement moyen .	16 366	14 900
Enseignement secondaire	33 192	33 120

Entre 1961-1962 et 1962-1963 le taux de scolarisation continue d'augmenter sensiblement. La population scolarisable est évaluée à 907 200, ce qui nous donne un taux de scolarisation, pour 1962-1963 de 58,1 % pour l'enseignement primaire. Si l'on tient compte de la différence encore très nette entre la scolarisation des garçons et celle des filles (356 788 garçons dans l'enseignement primaire contre 170 585 filles) le taux de scolarisation des garçons s'élève à 78,3 % (contre 37,7 % pour les filles).

Ces perspectives encourageantes posent évidemment le problème du personnel enseignant. En 1962-1963, pour les établissements relevant du Secrétariat d'Etat à l'Education nationale, on compte 12 000 professeurs et Instituteurs (dont 1 419 étrangers) répartis ainsi :

Enseignement primaire	9 252	dont 1 575 étrangers
Enseignement moyen	915	dont 12 étrangers
Enseignement secondaire	1 766	dont 632 étrangers

L'augmentation continue de la population scolaire suppose une politique de formation et de recrutement du personnel qualifié et, en cette matière l'Assistance Technique doit pouvoir jouer à l'avenir un rôle essentiel.

3. — *Formation professionnelle et Formation des cadres.*

La perspective à moyen terme qu'offre le plan de scolarisation ne peut faire oublier les besoins immédiats de la société en main-d'œuvre qualifiée et, surtout en cadres moyens. L'année 1963 s'ouvre sur un vaste programme de formation professionnelle qui prévoit la création de 50 centres de formation d'ouvriers maçons, 50 centres de pré-apprentissage destinés aux adolescents de 14 à 18 ans, 10 centres régionaux de formation professionnelle pour adultes, des centres de perfectionnement professionnel et l'organisation de stages en entreprises. Le 22 mars, M. Mondher Ben Ammar, Secrétaire d'Etat à la Santé et aux Affaires sociales, inaugure le Conseil de la Formation Professionnelle qui comprend les représentants de divers départements ministériels ainsi que ceux des organisations professionnelles patronales et ouvrières. Deux organismes nouveaux voient le jour début 1963 : l'Institut National des Cadres, et l'Institut National de Formation Professionnelle et de Productivité. Que valent ces initiatives ? Au-delà des intentions affirmées dans les discours inauguraux il conviendra d'enregistrer les résultats acquis au cours des deux prochaines années, à la condition toutefois que l'économie tunisienne, toujours fragile, ne subisse pas de chocs trop rudes.

4. — *Coopératives agricoles et formation des coopérateurs.*

C'est encore un problème complexe de formation professionnelle au sens plein du terme que pose l'option prise, en milieu agricole principalement, au profit d'un système coopératif de production. « Le système coopératif offre l'avantage essentiel d'assurer conjointement des buts économiques et sociaux : il offre la possibilité d'introduire sans risques humains les solutions techniques les plus modernes au sein des groupes traditionnels. Il facilite la tâche de la mise en valeur par la création des grands ensembles et l'utilisation de plusieurs mains à la fois et entraîne, par conséquent, la modernisation des moyens de production et la résorption du chômage ». C'est en ces termes que les rédacteurs du Rapport Economique de l'U.G.T.T. présentaient en 1956 les avantages d'une politique de coopération agricole. Et il a fallu longtemps pour que le gouvernement accepte clairement le principe de la mise en œuvre d'une politique de coopération. Mais le système ne vaut que par les hommes qui l'utilisent et, les coopératives mises en place, encore faut-il des *coopérateurs* qui en permettent le fonctionnement. Or, la mentalité rurale, au plan de la production, est, il faut bien le constater, fondamentalement individualiste. Un bon connaisseur des sociétés rurales tunisiennes, le P. Callens, écrit pertinemment (*Ibla*, n° 105, 1964, I, p. 73) : « Il y aurait lieu d'analyser à fond, sur un plan psycho-sociologique, l'apparente antinomie qu'on relève entre les anciens modes d'appropriation collective et l'absence d'entreprise de production collective. Il est probable que leurs points d'appli-

cation respectifs ne sont pas superposables. Resterait à savoir également dans quelle mesure leur transposition à un système économique différent peut être applicable ». Cette nécessité de promouvoir des coopérateurs en modifiant progressivement une mentalité rurale individualiste et dont les attitudes sont traditionnellement inscrites dans une économie d'auto-consommation, les responsables en sont aujourd'hui pleinement conscients (les rédacteurs du Rapport économique de 1956, l'étaient sans doute beaucoup moins). Le premier séminaire coopératif national, tenu en juillet 1963, en fournit la preuve, à relire telles interventions des participants. Un économiste, M. M. Guen, exprime bien, nous semble-t-il, la doctrine tunisienne en matière de coopération en insistant sur l'importance de l'intervention de l'Etat qui crée par voie autoritaire un *système coopératif* au sein duquel progressivement doit s'instaurer par la promotion de vrais coopérateurs, un *mouvement coopératif* qui n'existe pas forcément à l'origine. Cette œuvre délicate de formation qui suppose un véritable changement des attitudes et des comportements est confiée aux cellules de base des organisations nationales. Elle est complétée par des colloques et des séminaires qui regroupent les coopérateurs responsables des Unités de Production Agricoles au fur et à mesure que celles-ci se multiplient (il en existe 129 en 1963). Enfin, en décembre 1963 paraît le premier numéro d'une revue spécialisée, *La voie coopérative*.

Reste la formation des *cadres techniques* des Unités de Production et des Coopératives. Elle incombe, depuis février 1963, à l'Ecole Nationale de Coopération. Trois sections distinctes permettent de former trois catégories de cadres adaptés à des besoins différents. Une première section agricole, ou cycle court, forme les futurs techniciens des Unités de Production, recrutés au niveau de sortie des Collèges Moyens Agricoles. Ce type de recrutement nous paraît excellent en ceci qu'il permet de placer aux échelons de base des techniciens directement intéressés aux tâches quotidiennes de production et préalablement formés pour celles-ci. La scolarité est de six mois partagés en quatre mois d'études théoriques et deux mois de stage à l'Institut National de Formation Professionnelle et de Productivité et sur les Unités de Production. La deuxième section de l'Ecole, ou cycle moyen, recrute les élèves au niveau des classes terminales de l'enseignement secondaire et les destine aux fonctions de direction des petites et moyennes coopératives. La scolarité est de douze mois, dont deux de stage à l'Institut de Formation Professionnelle et dans les coopératives. Enfin, la troisième section ou cycle long qui s'adresse aux élèves titulaires au moins de la première partie du baccalauréat (et à laquelle peuvent accéder les meilleurs éléments du cycle moyen) exige une scolarité de deux ans avec spécialisation au cours de la seconde année. Le cycle long forme les futurs cadres des grandes coopératives et des Unions régionales, où les problèmes économiques de gestion ont une particulière importance.

La transformation des attitudes et des comportements exigée par le développement du secteur coopératif agricole devrait être l'occasion de recherches sociologiques et psychosociologiques approfondies dont les résultats seraient susceptibles d'orienter efficacement les efforts inévitablement empi-

riques des autorités responsables. Il faut souhaiter que très vite l'intérêt que les jeunes tunisiens portent à la sociologie trouve sur ces domaines privilégiés d'observation et d'expérience un débouché particulièrement rentable pour la société tunisienne.

5. — *L'éducation des masses et le problème du contrôle démographique.*

Un autre domaine privilégié de l'actualité tunisienne — qui devrait être l'occasion d'applications sociologiques — c'est bien la récente campagne nationale en faveur du contrôle des naissances et du planning familial. On touche ici au terrible problème que pose aux pays sous-développés une expansion démographique que les progrès économiques ne sauraient égaler, encore moins dépasser. La préoccupation n'est pas récente pour les responsables tunisiens et, depuis l'accession de la Tunisie à l'indépendance, les mesures législatives et sociales prises en faveur du statut de la femme témoignent de l'importance accordée à la promotion culturelle et sociale de la population féminine des classes moyennes et pauvres, afin de créer les conditions d'une prise de conscience indispensable à une transformation des mœurs. Que très officiellement les plus hautes instances du pays lancent une campagne en faveur du birth-control, cela signifie sans doute que l'on considère que ces préalables ont été accomplis, mais aussi que l'urgence du problème démographique ne permet plus les faux-fuyants. « Que signifie un effort de développement, même aussi hardi que le nôtre, dit le Président Bourguiba à l'envoyé spécial du *Monde* (18-1-1963), si on laisse la pression démographique en ruiner constamment les effets?... Le plan triennal et les perspectives décennales sont perturbées à cause d'une petite inconnue dans les données du problème : la démographie. Or, la démographie, en Tunisie galope. La moitié de la population a moins de 19 ans... Bref, il y a trop d'enfants. Que faire ? L'effort de protection maternelle et infantile ne peut se relâcher, au contraire. Il faut donc faire moins d'enfants... Education, propagande, gratuité des produits, recherche des procédés les plus faciles, expériences pilotes limitées : à la Santé Publique, en ce moment, tout est étudié et envisagé. Mais l'option en tout cas est prise ».

Les actions entreprises en 1963, dans ce domaine, sont encore limitées. Outre un effort de propagande par le truchement des Organisations Nationales, un programme de Planning familial expérimental a été établi pour une durée de deux ans dans des centres de Protection Maternelle et infantile. Mais il serait prématuré de vouloir déjà tirer des conclusions.

*
**

Un effort pédagogique considérable visant à modifier le milieu humain — c'est ce que cette sommaire revue s'est efforcée de rendre sensible au lecteur en analysant l'actualité sociale et culturelle de la Tunisie. Souhaitons qu'un tel effort ne soit pas contrarié par les difficultés qui assaillent l'économie tunisienne dans la présente conjoncture.

G. GRANAI.